

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 FEVRIER 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE NEUF FEVRIER, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracois ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2015
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Rapport d'orientations budgétaires 2016
2	Budget principal – ouverture de crédits anticipés sur l'investissement du budget primitif 2016
3	Demandes d'avances sur subvention de l'Office de Tourisme de Bergerac sud Dordogne et de l'association Overlook
4	Collecte et traitement des déchets ménagers – Convention avec la Fondation John Bost
5	Modification du tableau des effectifs
6	Désignation de représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour siéger au sein de divers organismes
7	Rapport d'activités de la SEM Urbalys Habitat
8	Bourse initiatives Jeunes
9	Acquisition et rétrocession d'une maison d'habitation à Gardonne au profit de la société Berkem
10	Approbation de la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex Communauté de communes de Dordogne Eyraud Lidoire
11	Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex communauté de communes de Dordogne Eyraud Lidoire : modalités de mise à disposition au public
12	Motion pour la défense de la filière gras (<i>distribution sur table</i>)
	Décisions pour information

L'an Deux Mille seize, le lundi 15 février à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis au nombre de 50, 51, 50, puis 49 au Fleix, en vertu de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 9 février 2016.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Dominique ROUSSEAU

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Frédéric DELMARES, Armand ZACCARON, Pascal DELTEIL, Nathalie TRAPY, Jean-François JEANTE, Francis PAPATANASIOS, Didier CAPURON, Thierry AUROY-PEYTOU, Jean-Claude PORTOLAN, Jean-Michel BOURNAZEL, Georges BASSI (1), Cécile LABARTHE, Didier GOUZE, Francis BLONDIN, Marie-Claude SERRES, Claude CARPE, Jean-Pierre PEYREBRUNE (2), Michel TERREAUX, Francis DELTEIL, Alain MONTEIL, Roland FRAY (remplace Daniel JOIRET), Christian BORDENAVE, Daniel GARRIGUE, Michel SEJOURNE, Liliane BRANDELY, Jean-Paul ROCHOIR, Alain CHANUT, Michel BERCAITS, Michel MARTINET (remplace Jacqueline VANDENABEELE), Chantal HABERT-LAGORCE, Evelyne BOUYSSOU, Jean-Pierre FAURE, Alain BORDIER, Didier AYRE, Marc LETURGIE, Marie-Christine TOURENNE, Yannick SOUVETRE, Christophe MAMONT, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Olivier DUPUY, Laurence ROUAN, Alain GIPOULOU, Sébastien BOURDIN, Adib BENFEDDOUL, Gaëlle BLANC, Christophe GAUTHIER, Denise MIGUEL, Fabien RUET (3), Cédric ZAPERA, Jonathan PRIOLEAUD.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Joëlle PARSAT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre FAURE.
Madame Joëlle BELUGUE a donné pouvoir à Monsieur Didier CAPURON.
Madame Christine FRITSCH a donné pouvoir à Monsieur Frédéric DELMARES.
Madame Marie-Lise POTRON a donné pouvoir à Madame Denise MIGUEL.
Madame Roseline HELLE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel BOURNAZEL.
Madame Rhizlane ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Daniel GARRIGUE.
Madame Nelly RODRIGUEZ a donné pouvoir à Madame Laurence ROUAN.
Madame Kathia VALETTE a donné pouvoir à Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU.

Madame Christiane DELPON et Messieurs Lionel FILET, Alain CEREAS, Paul GALLON, Alain PREVOST.

(1) : arrivé après l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015.

(2) : parti après le vote du dossier n°5 « Modification du tableau des effectifs ».

(3) : parti après le vote du dossier n°1 « Rapport d'orientations budgétaires 2016 ».

M. le Président : Bonsoir à toutes et à tous. Merci à la commune du Fleix de nous accueillir dans cette magnifique salle. Je vais céder la parole à Madame la Maire, Marie-Claude SERRES, pour le mot d'accueil.

Mme Serres : Bonsoir à tous, bienvenue dans l'ouest, puisque nous sommes la commune la plus à l'ouest de l'Agglomération, bienvenue chez nous. Nous allons quelques fois de l'autre côté de Bergerac et bien vous êtes venus ici, c'est parfait ! Peut-être que vous y reviendrez... Bonne séance !

M. le Président : Merci bien. Je vous propose que nous fassions l'appel nominal, c'est Monsieur Prioleaud qui se charge de cet appel.

Appel nominal

M. Prioleaud : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

INTERVENTION :

M. le Président : Le secrétaire de séance proposé est Monsieur Zaccaron.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015

M. le Président : Il s'agit d'approuver le procès-verbal de notre séance du 14 décembre 2015.

Y a-t-il des questions, précisions sur ce procès-verbal ? Tout le monde l'approuve à l'unanimité. Je vous remercie.

DECISION :

Les membres du Conseil Communautaire approuvent le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015.

Adopté par 58 voix pour.

Ordre du jour

M. le Président : Je vais vous proposer d'adopter cet ordre du jour avec d'abord un ajout aux dossiers, un ajout qui concerne une motion relative à l'amélioration de la desserte ferroviaire Bergerac-Libourne-Bordeaux, que vous avez dû avoir sur votre table.

Je vous propose également de retirer de cet ordre du jour le dossier N° 9, qui concerne une intervention économique et notamment une intervention économique en faveur de la société Berkem. Nous le retirons pour l'explication suivante : la semaine dernière, nous avons eu une séance de travail avec les services de la Région. Et comme vous le savez, dans le cadre de la loi NOTRe il y a de grosses modifications concernant les interventions économiques et qui, ces interventions économiques, vont avoir aussi un certain nombre de conséquences sur les compétences en la matière de notre Communauté d'Agglomération. A partir de la discussion que nous allons avoir, que nous avons eue, et des réunions qui vont se poursuivre, nous avons préféré, il était beaucoup plus sage de retirer ce dossier afin de pouvoir le travailler en fonction de ces nouvelles compétences que nous aurons et déterminer avec les services de la région Aquitaine, puisque maintenant la Grande Région a compétence totale concernant l'intervention économique et donc décline un certain nombre de partenariats, si puis-je dire, avec les collectivités. Afin d'être dans les clous concernant ces interventions économiques, nous avons préféré retirer le dossier et le présenter dès que les choses seront beaucoup plus claires.

La motion pour la défense de la filière gras est bien inscrite dans l'ordre du jour.

Sur cet ordre, je vous propose que nous l'adoptions. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas, donc adopté.

DECISION :

Les membres du Conseil Communautaire approuvent par 59 voix pour l'ordre du jour modifié.

M. le Président : Premier dossier qui concerne notre ordre du jour, nous rentrons dans le vif du sujet concernant le Rapport d'Orientations Budgétaires.

POUR DELIBERATION :

Rapport d'Orientations Budgétaires 2016
--

D 2016 – 001

RAPPORTEUR : Dominique ROUSSEAU – Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : On est réunis ce soir pour débattre de nos orientations, je dis bien « orientations » budgétaires pour l'année 2016. Comme vous le savez, nous sommes dans les préparations budgétaires, toutes et tous, et ces préparations s'inscrivent dans un contexte particulièrement difficile. Un contexte qui s'inscrit aussi dans la continuité de 2014 et de 2015, et même finalement au-delà. Une dynamique entrepreneuriale que je qualifierai d'amorphe, des perspectives qui laissent peu de places à un enthousiasme béat, et pourtant, alors que depuis plusieurs mois on entend ici ou là annoncer un scénario catastrophe, les faits, eux, comme vous allez le voir, sont sans appel. Pour rentrer directement dans le sujet, le travail qui a été entamé dès 2014 au moment des annonces de l'Etat concernant la contribution redressement des comptes publics a clairement produit ses effets en 2015. Ainsi, entre une baisse de DGF de 611 000 €, des augmentations de cotisations aux organismes syndicaux et les syndicats avec lesquels nous sommes partenaires d'environ 200 000 €, sur cet exercice 2015 nous allons gagner une épargne brute de 800 000 € pour nous situer aujourd'hui à 2,7 millions d'euros, tout en continuant à investir sur le territoire et à réduire la durée de désendettement.

A ce sujet, je tenais à réaffirmer ma position. Je pense, je l'ai dit à plusieurs reprises, que le rythme imposé par l'Etat est trop élevé et qu'il faut le ralentir. Je pense également que les collectivités doivent être maintenues et confortées dans leur rôle d'investisseur des territoires, sanctuarisant l'investissement, c'est ce que nous répétons de manière régulière. Et la cure d'amincissement qui nous est imposée, si nous arrivons à la juguler, serait faite malgré tout au prix d'arbitrages particulièrement sévères et y compris sur le personnel. Pour autant, je le revendique, la variable d'ajustement ne peut pas seulement reposer sur les êtres humains. La situation est trop difficile, pour ne pas dire dramatique pour certains, pour se permettre de gérer ce problème sans humanité, réduire oui mais pas n'importe comment, de manière aveugle et brutale certainement pas. Et à ce sujet, j'y suis particulièrement attentif. Alors, dans le cadre de la préparation de ces orientations, nous avons pris le soin de débattre avec chacun d'entre vous, les maires et vos conseillers municipaux, pour

trouver le bon équilibre et les bonnes solutions. J'ai envie de dire que c'est aussi cela un bon fonctionnement communautaire et vous avez été limpides, tous ! D'accord pour faire des efforts, d'accord pour engager des réflexions, trouver des solutions, mais évitons la fiscalité. Mieux, vous avez reconnu l'efficacité et l'efficience de notre collectivité.

Je note que souvent cette volonté s'est exprimée assez régulièrement, en comparaison avec le Conseil Départemental qui a fait un autre choix au motif du RSA, mais aussi bien évidemment des baisses de dotation qu'a subi également cette collectivité, l'idée étant de ne pas cumuler les augmentations fiscales.

Alors, j'espère que les syndicats sauront faire preuve de toute la mesure possible pour ne pas nous obliger à faire un autre choix. Des économies, un niveau d'investissement correct, pas de fiscalité pour couvrir notre fonctionnement et un travail en bonne intelligence avec le bloc communal. Un virement à la section d'investissement de plus d'un million d'euro, un niveau d'emprunt parfaitement maîtrisé, le tout pour « envisager » – mais cela demandera une attention toute particulière et de manière quotidienne – notre avenir et asseoir nos projets.

Alors, c'est cela la feuille de route de notre ROB, pour aller vite, et d'une manière plus générale, de notre collectivité. Sur ce point, je crois que nous sommes bien en adéquation avec le projet de mandat adopté en 2014 et c'est bien évidemment avec vous tous que j'entends poursuivre et mettre en œuvre jusqu'à la fin de ce mandat, c'est-à-dire en 2020. Voilà Mesdames et Messieurs concernant cette introduction pour notre Rapport d'Orientations Budgétaires. Je vais vous proposer une présentation, concernant ces orientations budgétaires et puis, à partir de là, comme il est de règle, que nous puissions procéder au débat.

Y a-t-il d'autres interventions en préalable ? On attend la présentation, mais en préalable il était possible de pouvoir intervenir. Je vais demander au Directeur Général des Services de bien vouloir nous en faire la présentation.

M. Duhant : Merci Monsieur le Président, bonsoir à toutes et à tous. Quelques éléments pour resituer le contexte de ces orientations budgétaires.

Je poursuis en essayant de vous donner le plus possible de détails.

Première diapositive, pour vous présenter la structure budgétaire de la CAB à fin 2014, avec 2 chiffres à retenir, une épargne brute fin 2014 qui se situait à un montant de 2,2 millions d'euros et un encours de dette qui était de 21,4 millions d'euros, ce qui représentait une capacité de désendettement de 9,6 années.

La deuxième diapo vous présente la structure de la dette, cette dette de 21,4 millions d'euros dont je viens de parler. Elle est constituée, à hauteur de 13 millions, par les emprunts repris des 3 communautés de communes qui ont fusionné ; à hauteur de 2 millions par les emprunts repris des communes, lors de la prise de compétence et le reste venant des emprunts réalisés par la CAB pour ses propres investissements. Dans l'étude que le cabinet Klopfer avait réalisée pour nous, en fonction des éléments dont il disposait, c'était en 2015 avec l'étude de la situation sur 2014, on retrouve l'épargne brute à 2,2 millions fin 2014, que l'on a vue tout à l'heure, et ensuite le cabinet avait mis en exergue une diminution très nette de cette épargne brute, puisque nous étions à 1,5 million en 2015, 1,2 million en 2016, une épargne brute quasiment nulle en 2017 et elle devenait négative en 2018, ce qui bien entendu ne pouvait pas continuer de cette manière sans que la CAB puisse continuer à exercer ses compétences. Cette diapo, c'était pour vous présenter la structure du budget 2015, où vous aviez, outre le budget principal, 15 budgets annexes qui venaient s'ajouter dont essentiellement des budgets annexes qui concernent la compétence économie.

Ce tableau vous montre les réalisations budgétaires 2015. On a 3 chiffres à retenir : 1^{er} chiffre, c'est en bas dans les lignes noires, le résultat de l'exercice qui se situe à 410 000 € ; une épargne brute, qui se situe à 2 666 000 €, là où tout à l'heure le cabinet Klopfer nous avait dit pour 2015, il avait prévu 1,5 million d'euros ; et une épargne nette qui se situe à un montant de 1 116 000 €. Et je vais vous expliquer comment on est arrivés à ce résultat. La première explication, ce sont les efforts de gestion dont le Président parlait tout à l'heure, puisque sur 2015 nous avions prévu un montant de charges à caractère général à hauteur de 5,8 millions et que nous avons réalisé 5 068 000 €. Vous voyez qu'il y a un effort très net au niveau de l'exercice de la maîtrise de nos charges. Nous avons également bénéficié en fin d'exercice de rôles supplémentaires à hauteur de 400 000 €. Et pour faire une comparaison avec la première diapo que je vous ai présentée, où le cabinet Klopfer, qui retrace les chiffres en intégrant le coût réel des refacturations entre la commune et la CAB, nous présentait pour 2014 une épargne brute de 2,2 millions, si on prend la même manière de calculer, on arrive pour 2015 à une épargne brute de 2 571 000 € et une épargne nette de 1 021 000 €.

Cette diapo, c'est simplement pour vous présenter sur l'encours de dette, nous avons connu en 2015 une amélioration de notre capacité de désendettement parce que nous étions tout à l'heure à 9,6 années, et que nous passons un peu en dessous de 9 ans, à 8,95, donc une capacité de désendettement qui s'améliore. Ce résultat s'explique pour plus de 700 000 € au chapitre 011, avec des économies sur les contrats de prestations de service, collecte des ordures ménagères, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; des économies sur les assurances, sur les frais de télécommunications, sur les remboursements aux communes, sur les taxes foncières que nous devons régler pour les bâtiments de l'ESCAT. Ensuite, au chapitre 65, nous avons une économie de 267 000 €, 50 000 € sur le virement aux budgets annexes, 85 000 € pour la contribution aux organismes de regroupement, 75 000 € pour les subventions et puis on retrouve les recettes supplémentaires dont je vous ai parlé, 94 000 € supplémentaires au titre de CVAE, et les 400 000 € de rôles supplémentaires.

Maintenant que nous avons vu la situation à fin 2014 et le résultat 2015, nous arrivons à nos orientations budgétaires 2016. La structure budgétaire en 2016 va s'articuler autour d'un budget principal et de 14 budgets annexes. En effet, nous avons clôturé fin 2015 le budget annexe Interventions Economiques. Il ne sera pas voté en 2016 et son résultat de clôture sera repris sur le budget principal. Par contre, et on y reviendra tout à l'heure, un nouveau budget annexe devrait être créé en 2016 pour la construction et l'exploitation du parc aqualudique. Enfin, il est possible qu'en cours d'année 2016, nous soyons amenés à clôturer 5 budgets annexes : le complexe du Roc, la ZAE du Libraire, la ZAE de Vallade, la ZAE Portes de la Dordogne, la ZAE de Saint-Laurent des Vignes. Puisque pour les ZAE, pour un certain nombre d'entre elles, les opérations sont achevées, tous les lots sont commercialisés, et pour celles de Saint-Laurent des Vignes, nous avons des propositions pour l'acquisition des derniers lots et, s'ils se réalisent en 2016, nous pourrions clôturer le budget.

Le contexte que nous connaissons en 2016, c'est d'abord un faible dynamisme de nos recettes. La loi de finance prévoit, pour la revalorisation forfaitaire de nos bases, un chiffre de 1 %. S'agissant de la CVAE, impôt économique qui pour nous est un des impôts les plus importants, les informations qui nous ont été transmises par les services fiscaux, font état pour l'instant d'une évolution à la baisse de - 254 000 € pour 2016. Les produits des services, eux, seraient stables par rapport aux produits

perçus en 2015 ; ces produits des services ont un montant d'environ 2 millions d'euros. Enfin, s'agissant de la contribution au redressement des finances publiques, la CAB, comme toutes les collectivités, est impactée et pour nous, en 2016, nous aurons une contribution qui s'élèvera à 700 000 €.

On a voulu rajouter un tableau, toujours dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques, pour vous montrer que, certes la CAB était impactée, mais vos communes aussi puisque sur l'ensemble du territoire, si on prend depuis 2014, l'ensemble des communes et de la CAB, la contribution du territoire sera de 3,8 millions d'euros.

Au niveau de nos dépenses, par contre on a une évolution qui, elle, est plus rapide, avec une augmentation des charges courantes, des fluides, des évolutions de carrière, de nouvelles compétences obligatoires, de l'entretien du patrimoine communautaire. Nouvelles compétences obligatoires, on le retrouve avec une progression que nous avons dans les contingents que nous devons verser, au SMAD par exemple, au SMD3, et je vous donnerai tout à l'heure ou je vais vous les donner maintenant les chiffres qui nous impactent en 2016. Pour le SMAD, nous sommes à + 311 000 €, c'est-à-dire que nous passerions d'une contribution de 650 000 € à 960 000 €. Certes, la CAB a pris une part plus importante dans le capital du SMAD en passant de 30 à 34 %, mais c'est surtout la mise en service de 3 nouvelles lignes qui vient impacter notre participation financière. Sur le SMD3, les dernières informations que nous avons, même si elles ne sont pas définitives, semblent dire que par rapport à 2015 notre contribution serait stable, mais il faut savoir qu'en 2015 que nous avons eu une contribution supplémentaire de 190 000 €, qui est arrivée en toute fin d'année 2015, au mois de décembre et nous allons la retrouver en 2016. Pour le montage du budget 2016, nous nous sommes appuyés sur les principes suivants : une gestion très rigoureuse des charges générales, avec des décisions d'économies et de réajustements de tarifs sur la section de fonctionnement pour près de 450 000 €, de manière à ce que le montant des charges générales qui, je vous l'ai dit tout à l'heure, était en 2015 de 5 068 000 €, se situe à peu près au même niveau en 2016 ; une maîtrise des charges de personnel, en privilégiant le redéploiement de personnel, en cherchant à optimiser la masse salariale et les cotisations, en ne remplaçant pas tous les départs en retraite et en engageant un travail sur la mutualisation. Nous avons bâti le budget pour le personnel avec une hypothèse d'évolution de + 2,6 % par rapport au réalisé 2015, ce qui représente + 1,8 % par rapport au budget primitif 2015 et donc un budget du personnel aux alentours de 14,8 millions.

Ensuite, les charges liées au contingent, je vous en ai parlé tout à l'heure, nous allons aussi être impactés à partir de 2016 par la prise de compétence liée aux transports scolaires, où là aussi c'est une nouvelle charge pour nous, sans aucune contrepartie financière et donc ça viendra impacter notre section de fonctionnement à hauteur de 105 000 € en 2016.

Nous envisageons de diminuer l'enveloppe allouée aux subventions aux associations en la faisant passer de 620 000 € à 500 000 €.

Il est également envisagé de faire bénéficier les communes de la dynamique de la croissance du FPIC, en abandonnant la règle de répartition dérogatoire pour revenir à une règle de répartition de droit commun, ce qui permettra aux communes de bénéficier d'une enveloppe plus importante. En contrepartie, la Dotation de Solidarité Communautaire serait réduite à 400 000 €.

Nous serons également attentifs aux montants des frais financiers liés aux nouveaux emprunts et à leur dimensionnement.

Enfin, le montant de l'enveloppe des opérations d'investissement serait arrêté à 7,5 millions d'euros.

Ces mesures dont je viens de vous parler, nous savons qu'elles sont nécessaires mais qu'elles ne sont pas suffisantes. Et déjà, nous anticipons sur les budgets suivants, c'est-à-dire qu'en 2016, nous allons travailler sur un certain nombre de mesures qui auront des effets à partir du budget 2017. Un travail au sein de la CLECT, qui s'est réunie déjà une première fois, pour revoir le montant des attributions de compensation pour le faire correspondre à la réalité d'aujourd'hui ; revoir certaines évaluations, et on a évoqué notamment la voirie puisque nous sommes sur un taux qui a été établi en 2002 et qui depuis n'a pas été revalorisé ; l'étude du détransfert de certains équipements, ce qui entraîne de revoir l'intérêt communautaire sur certaines compétences. Nous envisageons également de poursuivre le travail qui a déjà été engagé en 2015 sur nos recettes fiscales, avec une harmonisation des bases de CFE et une optimisation de nos recettes en matière de CFE et en matière de TASCOT. Ça, ce sont des actions qui sont déjà engagées et qui devraient voir leur concrétisation en 2016. Enfin, nous allons essayer de rechercher de nouvelles recettes, notamment par rapport à l'assujettissement à la TVA de certaines opérations et l'étude de l'instauration d'une taxe d'aménagement. Il y aura enfin, et il y a une réunion cette semaine qui est prévue, l'élaboration du schéma de mutualisation.

Sur ce budget 2016, au niveau des investissements, nous avons des restes à réaliser à hauteur de 2,2 millions, 2 196 000 € exactement. Donc, pour les documents d'urbanisme, les frais d'étude de la voie verte, les frais d'étude du pôle petite enfance, des fonds de concours, concessions et logiciels, les installations de voirie, matériels roulants, autres matériels et outillages, matériels de bureau et informatiques, la construction du pôle petite enfance, l'aménagement de la voie verte, l'aménagement de bourgs, les travaux de voirie et le règlement d'intervention économique, avec les aides aux entreprises qui ont déjà été votées. Ce sont des opérations engagées en 2015, mais qui n'ont pas été terminées et qui se poursuivront sur 2016. En même temps que nous avons des dépenses en report à hauteur de 2,2 millions d'euros, nous avons aussi des recettes d'investissement en report à hauteur de 1 871 000 €.

Sur le budget d'investissement, que nous souhaitons arrêter à hauteur de 7,5 millions d'euros, reports compris, les principales opérations sont l'achèvement de la construction du pôle petite enfance, les études pour la réalisation du parc aquatique, fonds de concours et subventions aux organismes publics, des acquisitions de terrains, l'informatique, l'équipement des sites du service à la personne, l'équipement des services techniques, du matériel de transport, la voie verte, l'environnement, la voirie, les infrastructures, les travaux sur les bâtiments communautaires et les interventions économiques.

Donc là, le tableau c'est à peu près sûr que vous ne pouvez pas lire les chiffres, mais c'est un tableau que vous avez à la page 25 de votre rapport sur les orientations budgétaires. Vous pouvez vous reporter à cette page pour avoir le détail de ces chiffres. C'est une programmation qui n'est pas définitive, qui doit encore être affinée. Ce que je voudrais souligner, c'est que nous avons mis en bas, je vous l'ai dit que nous souhaitons pour la réalisation du parc aquatique le faire dans le cadre d'un budget annexe, et donc sur la dernière ligne du tableau nous vous avons remis les sommes qui ne seraient plus dans le budget principal mais sur ce budget annexe pour la construction de ce parc aquatique.

Pour financer ces investissements, nous aurons l'autofinancement de la CAB mais également l'emprunt et une priorité sera donnée aux investissements subventionnables et co-financés.

Le parc aqualudique, je viens de vous en parler et une dernière chose qui ne figure pas dans le tableau parce que c'est une opération un peu particulière, nous avons été sollicités par la société Chromadurlin, pour qu'elle puisse regrouper ses activités sur le site de la plateforme Eurengo et donc il y aura une opération particulière à hauteur de 1 122 000 €, que la CAB réalisera et nous aurons un remboursement intégral de cette opération, à la fois par des subventions de l'Etat, de la Région et du Département pour 380 000 € et par la société Chromadurlin elle-même pour 742 000 €.

J'en ai terminé pour le budget principal, je vais vous présenter maintenant les budgets annexes 2016.

1^{er} budget annexe, la ZAE de Bouniagues, 2 500 € de travaux et d'études sont prévus sur cette zone.

Sur la ZAE du Libraire, l'aménagement de la zone est totalement achevé et pour 2016 il y a 10 000 € de travaux prévus.

La zone de Vallade est également totalement aménagée pour 2016, 4 000 € de travaux sont prévus.

Pour la ZAE de la Tour Ouest, nous avons un projet de cession d'un terrain à une entreprise pour un montant de 79 000 € et 30 000 € de travaux et d'études sont prévus pour réaliser les accès et la desserte des derniers lots qui restent.

Sur la zone des Sardines, 110 000 € sont prévus pour la réalisation de travaux et d'études et ces dépenses doivent être financées par le produit de la vente de plusieurs terrains, 2 lots pour un montant de 43 720 € et je vous rappelle que c'est sur cette zone que nous devons construire le parc aqualudique et donc le budget principal viendrait en quelque sorte acheter le terrain à ce budget annexe pour un montant de 225 000 €.

Sur la ZAE du pôle industriel de la Poudrerie, 480 000 € de travaux sont prévus et ces opérations, ces travaux seront financés par la vente d'un terrain qui est en cours de finalisation pour un montant de 375 000 €.

La ZAE de Cablanc, à ce jour l'aménagement de cette zone est achevé, 10 000 € de travaux sont prévus ainsi que 2 000 € pour la réalisation d'études techniques.

La ZAE Les Galinoux, c'est une zone sur laquelle nous avons une entreprise qui nous verse un loyer, à hauteur de 50 000 € par an et en 2016 nous avons 80 000 € de travaux de prévus et 60 000 € pour des terrains qui sont situés derrière l'entreprise dont je viens de parler, pour réaliser le diagnostic archéologique qui est indispensable si on veut continuer à aménager cette zone.

La ZAE des Portes de la Dordogne est aujourd'hui achevée et commercialisée et le budget doit être clôturé en 2016.

Sur la ZAE de Lanxade, nous avons pour 2016, 45 000 € d'études et 20 000 € de travaux qui sont prévus. Ces opérations seront financées par le recours à l'emprunt et par le produit de la vente de 2 lots, qui est en cours de finalisation, pour un montant de 126 000 €.

La ZAE de Saint-Laurent des Vignes, il reste encore 2 lots disponibles mais nous avons des acquéreurs qui se sont positionnés et normalement ces ventes devraient se réaliser au cours de l'exercice 2016, pour un montant de 227 000 €. Et nous devons lancer des travaux à hauteur de 50 000 € pour terminer la desserte de cette zone.

Les Transports Urbains Bergeracois. Nous avons une inconnue aujourd'hui, c'est que les Transports Urbains Bergeracois sont financés principalement par le Versement Transport. La loi de finances a prévu que les entreprises, qui seront soumises au Versement Transport, seront les entreprises qui auront plus de 11 salariés au lieu de 9 salariés jusqu'à présent. Forcément, ça va avoir un impact sur le montant que nous allons percevoir, nous avons demandé aux organismes qui gèrent le Versement Transport de nous faire des simulations, à ce jour nous n'avons pas eu de réponse donc nous n'avons pas de simulation pour connaître l'impact de cette mesure. En 2016, sont prévus 390 000 € d'investissement pour l'acquisition de 2 bus dont un bus électrique ; la mise aux normes des arrêts de bus pour 123 000 € ; l'acquisition de mobilier pour les arrêts de bus pour 15 000 €. Les dépenses de fonctionnement 190 000 € de charges à caractère général ; 606 000 € de charges de personnel ; 25 000 € d'intérêts de la dette ; 50 000 € de dotation aux amortissements. Et les recettes, la vente des billets et cartes d'abonnement pour 33 000 €, le produit du Versement Transport, avec l'inconnue dont je vous ai parlé tout à l'heure, pour 800 000 € et les subventions d'exploitation pour 32 000 €.

Le budget annexe du SPANC. Sur ce budget, les principales dépenses, ce sont le paiement des contrôles à la société qui les réalise à notre prestataire de service pour 220 000 € ; les charges de personnel à hauteur de 83 000 €, les recettes sont constituées par la facturation aux usagers 190 000 €, et les subventions de l'agence de bassin à hauteur de 90 000 €. Nous sommes actuellement en discussion assez serrées avec notre prestataire de service, parce que c'est un budget que nous clôturons en déficit depuis 2 ans parce qu'il n'y a pas un nombre assez important de contrôles qui sont réalisés et nous allons être dans l'obligation d'appliquer des pénalités à notre prestataire de service. J'en ai terminé pour cette présentation.

M. le Président : Je vais remettre un petit peu de lumière, merci. Je salue la présence de François Dupuy dans l'assistance, ancien maire du Fleix. Merci François d'être parmi nous ce soir.

Maintenant, passons aux prises de paroles, interventions, Monsieur Delmares.

M. Delmares : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Je voulais très rapidement traverser ce document d'orientations budgétaires, ça a été fait mais il y aura quelques redites, vous m'en excuserez. Très simplement pour rappeler la perspective et la rétrospective du Cabinet Klopfer, qui a été faite devant la plupart d'entre nous en décembre, avait mis en lumière une forte dégradation de la marge brute de notre collectivité, avec, comme ça a été rappelé lors de cette présentation, les effets conjugués de la contribution au redressement des finances publiques et les hausses structurelles que nous connaissons tous dans nos budgets de fonctionnement. Je rappelle simplement un exemple pour illustrer, on connaît tous le GVT de notre chapitre 012, qui augmente structurellement de 1,5 à 1,8% par an. Comme ça a été dit aussi, la DGF baissera de 600 000 € en 2016, donc 1,5 million d'euros, ça a été écrit dans le document qui vous a été remis, cumulé sur les 3 années qui sont écoulées. Donc cette contribution au redressement des comptes publics, elle est atténuée en valeur absolue, ça ne vous aura pas échappé puisque la baisse significative, arithmétique, est de 260 000 € au chapitre 74 et, ce qu'il faut vraiment avoir en perspective, c'est que cette baisse se fera sentir de manière très forte puisque plus aucune atténuation ne sera présente en 2017, puisqu'on voit apparaître sur le graphique qu'elle baissera de près de 800 000 € l'année prochaine. C'est ça qu'il faut avoir à l'esprit.

Outre ces rappels, les 3 piliers de nos ressources fiscales, de nos recettes, sont notamment la TOM, on l'a évoquée tout à l'heure avec un rattrapage du surcoût qui

nous était apparu en fin d'année 2015, il y aura sans doute une petite augmentation, difficile à la chiffrer à l'heure où on en parle mais on peut s'attendre à plus de 200 000 € de TOM supplémentaire. Je rappelle que la TOM est en dépense et en recette puisqu'en général on applique très scrupuleusement, arithmétiquement, cet impact. Ça a été rappelé aussi, une revalorisation de la contribution au Syndicat Mixte Air Dordogne, les lignes supplémentaires et puis l'augmentation du pourcentage de participation cumulé avec un nouveau mode de calcul concernant la TVA impacte très concrètement ce budget à hauteur de 311 000 €. Et donc on voit bien que le chapitre 65 sera un des sujets majeurs de nos préoccupations sur la présentation du budget qui va venir.

Le produit de l'impôt à provenance économique, ça a été rappelé, la CET baissera de manière significative, puisqu'on passera de 7 661 000 € à 7 299 000 €, soit une baisse annoncée de 360 000 €. Le produit des impôts ménage, je veux le rappeler, de par la baisse des contributions économiques, prend une part de plus en plus importante dans nos ressources au niveau de la Communauté d'Agglomération, et verra aussi sa part baisser un peu, parce qu'on a parlé à l'heure des rôles supplémentaires que nous allons toucher. Ces rôles supplémentaires n'auront effet qu'une fois, ces 400 000 € n'auront effet qu'une fois et évidemment, l'année prochaine il y aura une baisse assez significative de 250 000 € sur ces produits. On peut aussi noter la revalorisation des bases, vous savez c'est un petit peu ce que nos concitoyens font, pas forcément la relation entre l'augmentation des bases et l'augmentation des taux, ils nous disent « vous augmentez les impôts » mais en fait ce sont les bases qui augmentent et mécaniquement ça fait un produit un peu supérieur pour eux à donner, alors que ce n'est pas de notre fait ; c'est la valeur locative qui augmente. Cette croissance des bases était de 1,5 % par an jusqu'à encore l'année dernière et puis l'année dernière c'était 0,9 et là, la prévision c'est 1 %. Ce mécanisme se tasse aussi, ça impactera nos ressources.

Ça a été évoqué, les solutions on les a investiguées, il y a peu de solutions et puis elles sont surtout très sensibles. Donc, évidemment, le travail sur les économies de fonctionnement, je crois qu'on a parlé du 011 et je veux saluer l'effort consenti entre l'exercice 2014 et 2015 puisque ce n'est pas moins de 700 000 € sur les charges à caractère général qui ont été économisées, par rapport au prévisionnel. C'est vrai que les services ont vraiment joué le jeu et puis c'est devenu à la fin de l'année un peu délicat à tenir quand même. Ça veut dire qu'il faudra être prudent sur les espérances d'économies demain sur ces postes-là parce que, à un moment donné, on arrive au bout de l'exercice et ça sera difficile de concilier à la fois l'exercice des fonctionnements et des baisses sur ces postes-là.

On en a parlé aussi, c'est quelque chose de très habituel ce schéma de mutualisation, il sera surtout significatif sur certains services, je pense à l'informatique, la communication, puis ce sera surtout important en relation avec la ville de Bergerac puisque c'est là qu'on peut trouver des partenariats intéressants pour pouvoir travailler là-dessus.

Une optimisation des recettes, ça a été évoqué aussi. On a missionné le cabinet Eco-Finances pour nous aider à balayer un petit peu tous les sujets sur lesquels nous pouvions gagner un peu de recettes, les endroits où l'équité n'était pas respectée de contribution. Malgré tout, c'est un petit peu déguisé, il s'agira quand même d'une hausse de la contribution des gens qu'on arrivera à débusquer.

Donc, l'objectif ne vous a pas échappé, c'est de fixer un cap à l'équilibre minimum entre nos dépenses et nos recettes, c'est ça qui peut garantir à la fois une santé acceptable de la collectivité et surtout c'est ça qui nous préoccupe, les perspectives

pérennes d'un investissement permanent, de manière à garantir la mutation de notre territoire et puis surtout soutenir notre économie locale qui en a bien besoin.

Je rappelle que l'étude Klopfer a montré que nos communes, dans leur ensemble, à part peut-être 2 ou 3 plus à l'aise que les autres, ont été extrêmement sensibles à d'éventuelles modifications de leurs équilibres financiers, je pense évidemment à ce qu'on a évoqué, le travail demain de la CLET qui devra opérer de manière très fine parce que quand on commence à modifier les flux de ressources qui peuvent aller à la Communauté pour être solidaire, elles peuvent manquer aussi à nos communes. Là, il y a vraiment un exercice assez fin. Je pense plus particulièrement à la voirie, un sujet sensible au demeurant puisqu'il nous apparaît évident qu'on ne peut pas rester sur une évaluation du m² qui date de 2002, ça ne paraît pas tenable. Après, se posera la question de lisibilité, est-ce que ce sont les communes qui doivent actionner la fiscalité pour assumer cette augmentation ou est-ce que c'est la Communauté ? Tout sera l'enjeu de la discussion.

Concernant, le détransfert, je voudrais faire un petit commentaire. A mon sens, il ne règle pas l'amélioration financière à court terme de notre collectivité. Il déplace un problème, parce que s'il y a un problème d'exercice de compétence communautaire, si on détransfère cette compétence le problème sera déplacé à la commune, on transférera évidemment les moyens pour ce faire et ça ne règle pas les difficultés dans l'immédiateté. On l'a évoqué, je le rappelle mais parce que c'était important, qu'on pressent une augmentation très forte au chapitre 65 avec 311 000 € du SMAD, 105 000 € de transports scolaires et puis on peut s'attendre à une augmentation du SMD3, on est quand même en train de parler de 600 000 € d'augmentation au chapitre 65.

Je ne veux pas noircir le tableau, pour conclure, la situation 2016 s'annonce assumée parce qu'on a un excédent antérieur reporté qui nous permet d'être sereins mais il faudra être très attentionnés puisque la baisse de la DGF sera très forte en 2017 et il y aura l'inexorable augmentation des charges de nos dépenses structurelles, comme toutes les collectivités. Il est urgent pour nous de plancher et de réécrire notre pacte financier, ce n'est pas le pacte financier c'est le pacte de l'exercice des compétences, comment on définit la nouvelle manière de gérer nos compétences sur le territoire, avec une attention particulière de cette augmentation des participations au syndicat qui sont très récurrentes et qu'il faudra bien à un moment donné mettre sur la table parce que ça ne peut pas continuer comme ça.

M. le Président : Merci. Monsieur Garrigue, vous souhaitiez intervenir.

M. Garrigue : On est au stade du Débat d'Orientations Budgétaires, on ne va pas tout trancher ni tout régler ce soir mais on est quand même surpris de la manière dont s'engage ce débat. D'abord parce qu'on a eu le 15 décembre, dans le cadre de la conférence des Maires pour ceux qui y étaient, la présentation de l'étude Klopfer, qui était quand même une étude plus qu'alarmante sur les finances de la Communauté d'Agglomération. Et ce soir, j'ai écouté les exposés successifs, on a un peu l'impression d'un exercice à deux voix. Je vous ai entendu Monsieur Rousseau et j'ai ensuite entendu Monsieur Duhant, on avait un peu l'impression que c'était comme dans la chanson « tout va très bien, tout va très bien ». Et puis ensuite on a entendu Monsieur Delmarès, ce n'était plus tout à fait le même discours, Monsieur Delmarès c'était un peu « attention il y a un certain nombre de petits riens » et ces petits riens, nous, je le dis clairement parce qu'on se penche sur ce budget, ils nous inquiètent fortement. Parce que le sentiment qu'on a cette année, c'est qu'il y a effectivement il y a une certaine rémission dans la détérioration des finances de la Communauté d'Agglomération. Mais cette rémission elle a deux raisons, il y a

plusieurs raisons mais il y a deux raisons essentiellement. La première, et vous l'avez évoqué, ce sont ces rôles supplémentaires de l'année 2015, 400 000 €. 400 000 € c'est appréciable à l'échelle d'un budget comme celui-ci, ça explique d'ailleurs que l'épargne brute finalement se relève un petit peu. Mais 400 000 € de rôles supplémentaires, on sait par expérience quand on a géré des communes depuis un certain nombre d'années, ça n'arrive pas tous les ans. C'est quelque chose d'un peu exceptionnel, de cette importance.

Et puis l'autre élément, c'est ce qu'a bien souligné le cabinet Klopfer, d'ailleurs Monsieur Delmarès je l'ai entendu y faire allusion, c'est l'évolution des dotations. Parce que ce problème des dotations, de la baisse des réductions des dotations de l'Etat, les communes ont commencé à le subir très durement dès 2014. Et l'an dernier, on l'a subi très durement et on le subit tous encore très durement cette année. L'intercommunalité, elle, elle ne va le subir qu'avec retard, parce qu'il y a l'effet de bonus, et là j'ai ici le tableau de l'étude Klopfer, qui montre que la dotation d'intercommunalité de la CAB c'est vrai qu'elle se maintient à peu près au même niveau jusqu'en 2016, en 2016 on commence à subir un petit peu, on perd 260 000 €, mais les grandes difficultés c'est l'an prochain qu'on va les avoir, avec une baisse qui va être un trou d'un seul coup de 800 000 € ! Ça veut dire que la situation, à partir de 2017, risque d'être fort différente de celle dans laquelle nous nous trouvons cette année. Et le sentiment que l'on a, a priori, c'est qu'on se laisse un petit peu porter par la situation en 2016 et qu'on ne prend pas la mesure des efforts qui devront être menés à partir de 2017. Moi, ce que je voudrais, parce qu'on ne l'a pas, c'est qu'on ait, et qu'on puisse mettre ça en regard de la projection qui avait été faite par le cabinet Klopfer, que vous nous donniez une projection globale budgétaire et financière de ce qui va se passer dans les prochaines années. C'est bien qu'on nous donne une idée de ce que va être le budget 2016 mais pour qu'on puisse se prononcer sérieusement, il faut qu'on ait une projection de ce qui va se passer dans les années qui suivent, parce que sinon on a un peu l'impression d'aller dans le brouillard, compte tenu des éléments que je viens d'indiquer.

Et, vous évoquez d'autre part, dans cette note de préparation du Débat d'Orientations Budgétaires, qui est d'ailleurs plus fournie qu'elle ne l'était les années précédentes et ça c'est un plus, mais vous esquissez un certain nombre de choses qui nous inquiètent. J'en prends un exemple, c'est celui du prix au m² d'entretien de la voirie. Vous nous annoncez que vous envisagez de le relever sensiblement et, si j'ai bien compris, ça serait de l'ordre, puisque c'est ce qui a été évoqué l'autre jour en commission, ça serait de l'ordre de 27 %. Alors là, pour toutes les communes de l'Agglomération, il y a là un élément extrêmement inquiétant. Extrêmement inquiétant, pour 2 raisons, c'est que, d'abord ça veut dire relèvement du prix au m², ça veut dire baisse de l'attribution de compensation. Or, beaucoup de communes, on le sait, sont très près d'avoir épuisé, je pense même qu'il y en a un certain nombre qui ont d'ores et déjà épuisé leur attribution de compensation. Alors, je pose la question, comment vont-elles faire avec ce relèvement au prix au m² d'entretien de la voirie ?

Et puis, je voudrais aussi faire une autre remarque, c'est que cette affaire-là coïncide avec une baisse très sensible des investissements de voirie. L'an dernier déjà on était tombés à 2 200 000 d'euros, dans le budget cette année on tombe à 2 millions d'investissement de voirie. Avec 2 millions, il y a tout juste de quoi faire ce dont on a besoin, je prends cette référence puisque je la connais bien, on fait tout juste ce dont on aurait besoin chaque année sur la ville de Bergerac. Or, ces 2 millions, ce n'est pas la ville de Bergerac, c'est l'ensemble des communes de

l'intercommunalité. On va avoir à la fois une détérioration de la voirie faute d'investissement, et en même temps on va réclamer aux communes de payer beaucoup plus cher le prix du m² de voirie. Moi, j'attire l'attention là-dessus, on nous dit que ça ne va pas s'appliquer cette année et que ça va passer devant la CLECT mais permettez-moi de vous dire que c'est quand même un signal extrêmement inquiétant que vous envoyez aux élus de la Communauté d'Agglomération. Je voudrais que vous nous disiez précisément, que vous nous donniez des données, au taux que vous avez évoqué, c'est-à-dire 27 % de progression, par quoi ça va se traduire pour chaque commune en perte supplémentaire d'attribution de compensation.

M. le Président : D'autres interventions ? Monsieur Benfeddoul.

M. Benfeddoul : Le ROB de ce soir, comme chaque année, est un moment important dans la procédure budgétaire puisqu'il en constitue la première étape et elle conditionne le vote du budget primitif. Contrairement à votre optimisme Monsieur le Président, le constat d'une situation délicate, difficile, est évident. Et d'ailleurs, le cabinet Klopfer, qui normalement est un cabinet de renommée, qui normalement ne se trompe pas beaucoup, a présenté le 15 décembre une étude qui dit clairement et qui alerte d'une situation d'une extrême difficulté. Aujourd'hui, il est nécessaire de prendre les mesures pour redresser les finances de la collectivité et pour éviter que l'effet, ce qu'on appelle l'effet de ciseaux avec le croisement des courbes des recettes et des dépenses, n'entraîne la Communauté dans un cycle de déséquilibre budgétaire avec une épargne brute négative et l'impossibilité de respecter les principes de bases de l'équipe budgétaire. Mais aujourd'hui, je mettrai le point sur 2 choses. D'abord, sur ce qu'on appelle la rigidité structurelle. J'avais eu l'occasion de le dire ici même il y a quelque mois, en disant « attention, les charges structurelles pèsent lourdement dans les finances de la Communauté d'Agglo et il faut absolument faire quelque chose ». Ce n'est pas un pur hasard que vous avez aujourd'hui évoqué le problème des personnels, parce que les charges de personnel en font partie. Et donc, j'ai regardé, j'ai fait une étude comparative avec les autres Communauté d'Agglo, et pas les autres communes, parce que le rapport aujourd'hui entre les charges de personnel de la Communauté d'Agglo et les dépenses de fonctionnement est de 48 %. L'autre fois vous avez dit que 48 % c'est la moyenne nationale, certes c'est la moyenne des communes et pas des Communautés d'Agglo. La moyenne nationale des Communautés d'Agglo, et c'est le chiffre donné par la Direction Générale des Collectivités Territoriales est de 20 %. Là où la moyenne est de 20 %, on est à 48. Ce n'est pas possible. Je vous donne des exemples des autres Communautés d'Agglo. Pas très loin d'ici la CAP (Communauté d'Agglo du Grand Périgueux) on est à 37 % ; pas loin d'ici la Communauté d'Agglo d'Agen, on est à 24 % ; pas loin d'ici, la Communauté d'Agglo d'Angoulême on est à 27 % et pas loin d'ici, à La Rochelle, on est à 20 %. Donc aujourd'hui, il y a un vrai problème. Il faut le dire. Encore une fois, c'est sans polémique ce soir, on est en train d'analyser, de faire une analyse de la situation financière et trouver ensemble des solutions. Des mesures doivent être prises rapidement pour inverser la tendance et pour éviter, comme je disais tout à l'heure, que cet effet de ciseaux ne soit un handicap et donc vous avez proposé des mesures et notamment en augmentant ces charges de personnel de 2,6 %. Moi, je trouve que dans le contexte actuel, avec ce niveau très élevé des charges structurelles, je trouve que 2,6 c'est beaucoup et ça serait bien de revoir à la baisse cette augmentation et le mettre au minimum au point GVT, c'est-à-dire 1,4 %.

Et l'autre proposition que vous faites ce soir, c'est d'augmenter ce qu'on appelle le FPIC, mais par contre il y a une phrase qui m'a beaucoup choqué, c'est que vous dites « en augmentant le FPIC, en contrepartie on doit baisser la Dotation de Solidarité Communautaire ». Là, je vais prendre 2 minutes pour vous expliquer l'esprit de ce Fonds de Péréquation Intracommunautaire. Ce fonds, qui a été instauré en 2012, constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale dont l'objectif est d'accompagner la réforme fiscale. L'étude de la Direction Générale des Collectivités Territoriales, en juin 2015, le précise clairement, la progression du FPIC doit en premier lieu compenser la baisse des dotations. Et si on prend l'enveloppe FPIC-DSC, en 2015 on était à 2 094 000 €, 614 000 € pour la Communauté d'Agglo et 1 482 000 € pour le bloc communal. Aujourd'hui, une augmentation du FPIC et une augmentation de l'enveloppe FPIC-DSC à 2 350 000 €, une nouvelle répartition 1 044 000 € pour la Communauté d'Agglo et 1 306 000 € pour le bloc communal. Ça ne vous dit peut-être pas des chiffres comme ça, mais je vais vous donner ce soir des exemples concrets de ce qu'on devait avoir en recettes supplémentaires, toutes les communes, et ce qu'on aura en 2016 avec cette nouvelle répartition. Je vais prendre la ville de Bergerac, en 2015 le total redistribué on était à 728 000 €, on devait normalement, avec l'augmentation du FPIC de cette année, avoir 786 000 € et on tombe à 594 840 €, soit une perte de 191 000 €. Je prends par hasard la ville de Prigonrieux, total redistribué en 2015 109 000 €, normalement, avec l'augmentation du FPIC, la ville de Prigonrieux devait avoir 134 227 € et avec la nouvelle redistribution elle n'aura que 103 444 €. Et là, on dit à la ville de Prigonrieux « de toutes façons, vous n'allez pas beaucoup perdre parce que vous n'allez perdre que 5 786 € ». Mais ce n'est pas ça que vous allez perdre, non seulement vous perdez les 5 786 € mais en plus vous perdez la variation de 24 996 €, soit une perte totale de recette de 30 783 €. Je prends le Fleix, parce qu'on est au Fleix, 40 747 € l'année dernière, normalement la commune du Fleix devait avoir 50 216 €, elle se retrouve avec 38 869 €, soit une perte de 11 346 €. Et on peut donner des exemples de toutes les communes. Le problème, aujourd'hui, c'est que vous avez parlé de variable d'ajustement, et vous avez dit que « le personnel ne doit pas être une variable d'ajustement » mais moi je dis que les communes ne doivent pas non plus être la variable d'ajustement. Ce n'est pas aux communes de trouver des solutions aux problèmes financiers de la Communauté d'Agglo. S'il y avait des erreurs, les erreurs ont été faites ici, les solutions doivent être trouvées ici. Ce n'est pas aux communes, déjà les communes ont une baisse des dotations de l'Etat, ce n'est pas aux communes qui subissent aujourd'hui une double peine, à la fois la baisse des dotations de l'Etat et de l'autre côté un désengagement de la Communauté d'Agglo. Ce que je voulais vous dire aujourd'hui, je dis tout simplement aux communes, si jamais on accepte tous aujourd'hui cette baisse de la dotation de la DSC de 400 000 €, soyez sûrs que l'année prochaine ce n'est pas 400 000 € qu'on aura de DSC mais c'est 0. Aujourd'hui, il est temps que la Communauté d'Agglo prenne ses responsabilités et trouve d'autres solutions que celle de baisser la dotation et la solidarité envers les communes. Il ne faut pas inverser les rôles, aujourd'hui ce n'est plus la CAB qui joue son rôle qui est le sien, de solidarité vers les communes, ce sont les communes qui jouent ce rôle et qui n'est pas le leur, merci.

M. le Président : D'autres interventions ? Evelyne.

Mme Bouyssou : Monsieur le Président, au nom de notre groupe PCF Front de Gauche, je souhaiterais apporter notre appréciation sur les orientations budgétaires de notre collectivité. Au préalable, pour que les choses soient claires, j'aimerais vous rappeler, Monsieur le Président, que nous sommes rassemblés autour de vous dans

une majorité pour assurer la gestion de la CAB, mais que nous avons aussi des désaccords profonds sur les orientations politiques nationales. Je vais m'efforcer de rappeler les causes de nos désaccords.

En premier lieu, nous ne pouvons pas exonérer Monsieur Sarkozy et ses amis de la première raison qui ont vu les collectivités privées de ressources fiscales avec la suppression de la taxe professionnelle et la création d'une dotation de compensation non actualisable. Ceci était justifié pour libérer l'investissement dans les entreprises et ainsi inciter la création d'emplois pour lutter contre le chômage, je crois qu'on peut apprécier le résultat.

Puis, avec le gouvernement Hollande, nous avons la baisse des dotations de fonctionnement accordés aux collectivités, qui est justifiée par la volonté de réduire les déficits publics de l'Etat. Mais il est faux d'annoncer que les 11,7 milliards d'euros que l'on prend aux collectivités territoriales servent à rembourser le déficit des comptes publics, car ces 11,7 milliards d'euros c'est la participation des collectivités territoriales pour supporter le poids du CICE qui est accordé aux entreprises à hauteur d'un montant de 40 milliards. Tout cela bien sûr pour essayer de relancer l'emploi. Alors, je ne sais pas si Monsieur Gattaz porte toujours son pin's « le CICE contre 1 million d'emplois », mais nous, nous ne pouvons que constater la baisse des dotations de l'Etat et attendons toujours le million d'emplois. Alors, c'est bien beau de nous vanter la libéralisation de l'économie façon Macron mais vous conviendrez que les résultats sont relativement limités. Et nous redisons que ce n'est pas un répondant aux sirènes du patronat que nous sortirons le pays de la crise et c'est bien là notre désaccord avec la politique économique du gouvernement.

Concernant la Communauté d'Agglomération, effectivement nous serons très attentifs à une éventuelle et future évolution de la fiscalité car, au vu de la situation économique catastrophique dans les foyers de notre territoire, c'est un vrai problème politique pour nous. Nous devons être attentifs aux difficultés quotidiennes que les habitants de l'Agglomération rencontrent et, en ce sens, les économies annoncées sur la partie fonctionnement du budget ne devront en aucun cas impacter la qualité et la proximité de service qui leur est accordée.

Une remarque à propos des subventions. La baisse des subventions aux associations, d'un montant de 120 000 €, nous interpelle et nous interroge sur le devenir des personnes salariées dans ces domaines ainsi que sur le devenir de la culture, du sport, du loisir sur notre territoire. Il nous semble important de rappeler le rôle essentiel des associations pour développer le vivre ensemble, le lien social, l'intergénérationnel.

A propos des budgets annexes, nous souhaitons vous interpeller sur quelques points. Concernant les transports urbains, la loi de finances 2016, comme vous le rappeliez tout à l'heure, a annoncé le relèvement du seuil de déclenchement de la contribution de transport des entreprises de 9 à 11 salariés. Nous avons l'intention de demander quel serait l'impact financier, mais vous ne pouvez pas nous le donner donc nous restons quand même inquiets de cet impact-là et nous vous demandons d'être vigilant sur le montant de la dotation de compensation prévu par le prélèvement de 78,75 millions d'euros sur les recettes de l'Etat, parce que notre inquiétude est aussi que le tarif de la billetterie n'augmente pas pour les usagers.

Et dernier point, concernant le budget annexe du service public d'assainissement non collectif, on voudrait avoir quelques éclaircissements, parce que le marché a été attribué à VEOLIA mais pourquoi deux agents de la collectivité sont affectés à temps plein au contrôle des prestations du prestataire ?

M. le Président : Monsieur Gipoulou.

M. Gipoulou : Merci Monsieur le Président. Juste une question, une demande de précision concernant le montant de 862 500 € qui figure page 23-25 de ce document-là. S'agit-il d'une part de frais d'études uniquement ou ça englobe des travaux et éventuellement des achats de terrains ? Et puis, je suppose que le tableau page 25 est un tableau TTC, donc juste cette précision-là, s'il vous plait.

M. le Président : Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

Avec les collègues, je vais tenter de répondre un petit peu d'une part aux questions, sur des affirmations répondre également, réajuster et vous dire en préambule que la chanson que vous avez entendue, Monsieur Garrigue, ce n'est pas « Tout va très bien Madame la Marquise », certainement pas ! Changez votre longueur d'ondes ! Ce n'est absolument pas ça. Ce qu'on vous a présenté, et d'une seule voix, c'est une réalité, une réalité à laquelle on est confronté et en toute transparence la problématique a été posée.

Je rappelle les principes. Vous faites référence à 2014 et à l'étude Klopfer. La Communauté d'Agglomération a été créée en 2013, suite à la fusion de 3 communautés de communes. Les principes qui ont régi la constitution de cette Communauté d'Agglomération ont été les suivants : il n'y aura pas de détransferts d'une communauté à une commune, 1^{er} principe, les transferts qui étaient exercés par les Communautés de Communes ont été intégrés à la Communauté d'Agglomération donc les compétences ; 2^{ème} principe, la solidarité entre les communes, la Communauté d'Agglomération s'est engagée à assurer cette solidarité par rapport aux communes ; 3^{ème} principe, qu'il n'y ait pas d'incidences financières par rapport aux communes, ça a été respecté ; 4^{ème} principe, pas de hausse de fiscalité et cela a été respecté.

J'ouvre une petite parenthèse, la fiscalité qui est appliquée aujourd'hui au niveau de la Communauté d'Agglomération, fiscalité ménages, est la plus basse que ce soit au niveau national, au niveau régional et au niveau départemental, la plus basse et vous pouvez aller le vérifier.

Nous avons monté notre Communauté d'Agglomération dès 2013 sur ce principe-là. Bien sûr, 2013, intervient à mi-année l'incorporation de nouvelles compétences. Sur 2013, nous avons eu un budget qui était constitué avec des compétences au fil du temps. Mais déjà en 2013, la loi de finances nous indiquait « attention, participation au redressement des comptes publics ». Première mesure, prise tout de suite dans la constitution du budget 2014, – 10 %. 2014, exercice en année pleine. Là aussi, la loi de finances prévoit encore une fois cette contribution au redressement des comptes publics, pour 2015 avec la somme de 600 et quelques mille euros qui participeront à ce redressement. Là aussi, 2015, économie et les efforts nécessaires sont demandés et – 10 %, sans augmentation de fiscalité. Bien évidemment, comme cette Communauté d'Agglomération est jeune, deux années d'existence, je vous ai indiqué comment nous avons constitué cette Communauté d'Agglomération, en termes de compétence et en termes de financement. Avec les éléments nouveaux, qui viennent d'être rappelés par Madame Bouyssou, les décisions gouvernementales, il aurait été complètement inconscient voir irresponsable de ne pas le prendre en compte et de mesurer l'impact. Et avec beaucoup de détermination et de volontarisme, nous chargeons le cabinet Klopfer de réaliser cette étude et ces projections. Ce que nous faisons, et en toute transparence une nouvelle fois, on présente cet audit qui indique, ce que vous avez pu bien évidemment consulter et ce qui a été communiqué par le cabinet Klopfer, qu'effectivement, avec cette contribution au redressement, la baisse des dotations, comme toutes les autres collectivités, comme la ville de Bergerac, comme toutes les communes, comme le

Département, comme la Région, nous étions amenés à effectuer un redressement et prendre cette situation à bras le corps, ce que nous faisons. Il aurait été, je le rappelle, complètement inconscient de ne pas prendre ceci en compte. Et le résultat, bien sûr que ce résultat je le vois bien, là il y a ce côté politique politicienne qui revient mais je vous en fais grâce, vous dites « 2015, oui mais quand même à travers quelques contorsions... », vous êtes habiles, vous venez nous dire « oui mais, oui mais, oui mais » mais le résultat est là, je le dis, plus 400 000, plus 1,5 million au niveau de notre épargne brute. Le résultat est là. Pourquoi le résultat est là ? Parce que les efforts ont été réalisés, les efforts ont été réalisés sur le 011 les charges générales, elles ont été de manière très transparente présentées, sur le 012 au niveau des charges de personnel, je peux vous assurer que là aussi, et il était prévu 14 200 000, nous réalisons 14 100 000, des économies ont été faites. Et bien sûr, ce qu'on appelle les rôles interviennent à hauteur de 400 000 € ! Ecoutez, tant mieux ! Vous en bénéficiez aussi dans votre budget !

Dans ce qui a été présenté, ce n'est pas « Tout va très bien Madame la Marquise » pour le budget 2016, loin de là ! C'est dire « voilà avec le résultat de l'exercice 2015 ce que nous faisons, ce que nous réalisons avec les efforts qui ont été menés et voilà ce que nous proposons sur le budget 2016 et les différentes pistes sur lesquelles nous allons travailler pour préparer 2017/2018/2019 ». Et les problèmes auxquels nous sommes confrontés ont été évoqués, sans ambiguïté et en toute transparence ! Vous parlez de la voirie, je vous remercie d'en parler, je rappelle que suite à l'étude Klopfer nous avons été à la rencontre des communes pour poser clairement les choses et singulièrement la problématique du taux appliqué qui est en décalage avec la réalité des prix actuels. Ces taux datent de 2002, nous sommes en 2016, 14 ans que les taux n'ont pas changé. Convenez quand même qu'il est évident que c'est une situation qui ne peut pas durer. On voit l'inflation au niveau des prix qui est menée, plus de 20 %, 25 % si on devait appliquer le rythme de l'inflation depuis 2002.

Ce que vous oubliez de dire, c'est qu'il en ressort d'une manière quasiment unanime de la part des maires des communes que nous avons rencontrés, que le service rendu répond, pour ne pas dire dépasse, les attentes des communes ; que la majorité reconnaît que le prix appliqué n'est pas en rapport avec le coût réel, la majorité le reconnaît ; et que la volonté est de maintenir cette compétence au niveau communautaire. Il y a même de nombreuses communes qui reconnaissent que le transfert, suite au transfert qui a été mené au niveau des routes, leur coûte. Elles gagnent de l'argent par rapport à ce qui était pratiqué auparavant, c'est-à-dire que le prix du m² auparavant était supérieur au prix du m² qui est appliqué aujourd'hui. Sur cette base, il a été convenu que sur l'année 2016 devrait s'engager une réflexion pour ajuster le curseur, dans un gagnant/gagnant entre les communes et la Communauté d'Agglomération. Ce n'est pas les communes qui vont payer, ce n'est pas la Communauté d'Agglomération qui va aller se servir sur le dos des communes. Et 27 % d'augmentation, oui c'est le chiffre, mais on n'a jamais arrêté le chiffre à 27 %, là-dessus c'est une discussion que nous devons avoir. Et la discussion aura lieu. Au niveau de cette Communauté d'Agglomération, on ne pose pas les choses arbitraires et de manière autoritaire, il y a de la discussion.

Permettez-moi de vous rappeler quelques chiffres, Monsieur Garrigue, compris entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2015, les travaux de voirie pour la Communauté d'Agglomération représentent plus de 10 millions, 10 800 000, travaux de voirie. Entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2015, près de 11 millions de travaux de voirie et la ville de Bergerac en a grandement bénéficié à ce moment-là. D'ailleurs,

vous appelez le maire de Bergerac à l'époque « Monsieur Goudron », c'est ainsi que vous l'aviez appelé ! Le point à temps je vous le donne, 1,4 million d'euros. Mais c'est vrai qu'il aurait fallu faire des travaux parce que là-dessus il y avait une défaillance flagrante au niveau de la voirie de la ville de Bergerac ; les aménagements de bourgs 3,4 millions d'euros, soit un total de 15,6 millions d'euros au niveau des communes entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2015. 15,6 millions d'euros ! Et dans le même temps, Monsieur Garrigue, le montant des attributions de compensation perçu par la Communauté d'Agglomération a été environ de 600 000 € sur ces 3 années. 15,6 millions d'euros qui sont injectés pour 600 000 € d'attribution de compensation à la Communauté d'Agglomération. Je vous dis quand même, il faut faire attention, d'autant plus que pour certaines communes les attributions de compensation sont à leur bénéfice en ce sens.

Je pense, pour finir sur ce volet au niveau de la voirie, pour 2016, qu'il vaut mieux prendre le temps de bien regarder la problématique, c'est ce que j'indique à mes collègues ici présents, plutôt que sur des pistes qui me sembleraient bien cahoteuses et je ne voudrais pas engager la Communauté d'Agglomération sur soit des transferts qu'ils ne souhaitent pas, soit des augmentations purement arbitraires concernant le coût du m², je souhaite que nous ayons une véritable discussion sur ce sujet et je m'y engage.

Monsieur Benfeddoul, vous avez abordé la question du FPIC et de la DSC. Vous avez indiqué à l'instant, et vous souhaitiez mettre en exergue ce qui vous semble être une double peine concernant le passage en droit commun du FPIC et l'ajustement concomitant de la DSC.

M. Benfeddoul : La double peine, juste pour vous expliquer, j'ai dit qu'il y a non seulement la baisse des dotations de l'Etat et en plus la baisse des dotations liée à la DSC, c'est ça la double peine. Ce n'est pas ce que vous venez de dire.

M. le Président : Double peine.

M. Benfeddoul : L'Etat et le désengagement de la Communauté d'Agglo.

M. le Président : Je vous rappelle que la DSC est purement optionnelle, vous le savez, et qu'elle vient en complément de ce que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise réalise pour le bloc communal, DSC c'est ça. Pour faire précédemment ce qui est de l'ordre de la voirie, des aménagements de bourgs etc. Il n'a jamais été prévu une montée en puissance de la DSC, jamais !

Je vous confirme que le FPIC augmente, lui, tous les ans, comme convenu. C'est logique puisque c'est un dispositif de péréquation. Entre 2014 et 2016, le montant du FPIC est passé de 964 819 € à 1 556 000 € soit une augmentation de plus de 60 %, 964 000 à 1 556 000.

M. Benfeddoul : Ça ne fait pas 60 % ça.

M. le Président : Nous sommes aujourd'hui dans un souci, dès 2015 nous avons proposé un souci de rééquilibrage entre la part communale et la part de la CAB de repasser en droit commun, de façon à faire profiter pleinement les communes de cette augmentation, un autre choix avait été décidé. C'est un autre choix qui avait été fait. Pourtant, si ça avait eu lieu dès 2015, les effets auraient alors été compensés dès 2016, on est bien d'accord. Et ce qui sera le cas en 2017. C'est évident, vous voyez bien que ce FPIC augmente de manière régulière, 2017 n'y échappera pas. Voilà un peu la situation, vous avez un FPIC qui évolue et qui permettra aux communes de rétablir et de se retrouver au même niveau, au niveau supérieur de celui qu'elles avaient aujourd'hui.

En conclusion, par rapport à cette situation, il est quand même logique dans la période d'optimiser nos ressources surtout lorsque cela ne se fait pas au détriment

du bloc communal. La Communauté d'Agglomération, et ça vous avez été incapable de faire la moindre proposition, mais la Communauté d'Agglomération n'est pas une grande surface dans laquelle on vient faire ses courses avec son caddie, Monsieur Benfeddoul, faites des propositions ! Vous n'en avez pas !

M. Benfeddoul : Si, j'ai fait,

M. le Président : On ne peut pas demander à la fois une gestion rigoureuse et priver les communes de recettes de l'Etat ! Surtout quand c'est l'une des dernières dynamiques, ce n'est pas possible !

En même temps, j'ajoute que c'est également une recette moindre pour la CAB, et le fait de réduire l'enveloppe de DSC compense juste la perte.

Vous avez abordé la question du personnel. Comparons ce qui est comparable ! Vous avez des interco à 30 % au niveau des charges de personnel, mais bien sûr ! Regardons les compétences ! Ce sont des interco qui n'ont pas les crèches, ce sont des interco qui n'ont pas les centres de loisirs, qui n'ont pas les routes, ce sont des interco qui n'ont pas la culture, ce sont des interco qui n'ont pas les ordures ménagères etc., donc là c'est facile ! Je vous rappelle que nous sommes aujourd'hui et le cabinet Klopfer, si vous avez bien lu, l'étude du cabinet Klopfer indique clairement 48 % pour la Communauté d'Agglo, 53 % pour la commune. 53 % pour la commune ! Les chiffres que vous donniez n'étaient pas ceux-là.

Concernant les charges de personnel, le prévisionnel 2014 prévoyait 14,2 millions d'euros, nous avons réalisé 14 100 000 €. En 2015, le prévisionnel prévoyait 14,5 millions d'euros, nous avons réalisé 14,4 millions d'euros. Nous sommes dans une parfaite maîtrise de nos dépenses. Et ce n'est pas la peine, je sais que certains souhaiteraient en faire un sujet de politique politicienne, je vous arrête tout de suite, vous avez tout faux. Tout faux, Monsieur Benfeddoul, là-dessus ! Nous avons une parfaite maîtrise des charges de personnel. Qu'est-ce qui fait que nous avons cette maîtrise ? Parce que c'est une gestion au plus juste de nos ressources humaines et nos équipements et de nos structures. Sur ce sujet-là, pour donner une indication supplémentaire, vous avez 8 personnes qui vont partir à la retraite en 2016, 4 personnes ne seront pas remplacées, 4 autres ne nous ont pas indiqué quelle était leur position à ce jour. Vous parlez de l'évolution prévisionnelle qui est prévue dans le ROB, ce qu'on nous a présenté à ce chapitre. Vous dites que « 2,6 % c'est bien », oui, on est sur le réalisé bien sûr, mais c'est un chiffre qui, dans la constitution du budget, pourra être revu à la baisse. Mais vous avez des incidences formelles, que vous ne pouvez pas éviter au niveau des charges de personnel, convenez-en ! Vous le savez bien ! Les incidences liées au glissement vieillesse et technicité, plus 2 %. C'est le reflet de la politique volontariste de la collectivité en faveur de l'évolution des carrières des agents ! Logique ! Vous ne pouvez pas vous y opposer, ou alors on est dans un autre monde. Incidence liée à d'autres facteurs externes légaux : relèvement des cotisations de la CNRCL, la part employeur, la base de cotisation de l'IRCANTEC ; là-dessus vous ne pouvez pas vous y soustraire ! Evolution des charges de personnel équivalente à celle prévue dans d'autres collectivités, oui j'ai pris la ville de Guéret, plus 2,5 % par rapport au réalisé en 2015. Et je le répète, il ne s'agit que d'orientations qui peuvent être revues et affinées au moment de notre budget prévisionnel. Ville de Bergerac, vous êtes à 19 millions d'euros, 19 millions d'euros ! Donc sur ce dernier point, il y a une différence de près de 5 millions d'euros ! Mais je n'en dirai pas plus, parce que je crois qu'à un moment donné, il faut avoir l'intelligence de pouvoir passer à autre chose.

Voilà un peu sur la situation, si je compare le personnel au niveau de l'année 2015 et 2016, nous avons 392 postes qui étaient pourvus au 1^{er} janvier 2015, nous avons au 1^{er} janvier 2016 376 postes qui sont pourvus. La différence entre départ et arrivée est 12 postes. Alors, ça suffit cette espèce de politique politicienne qui revient de manière récurrente !

Madame Bouyssou, je partage en partie votre analyse sur la situation et sur ce qui est imposé au niveau des collectivités, les 11,5 milliards d'euros. J'ai toujours eu cette position qui est de dire « ok, solidarité, participons au redressement des comptes publics » mais pas de cette manière. Un, c'est trop rapide et la pente est trop raide, il fallait l'étaler. Deux, l'investissement, je le disais dans mon propos introductif, sanctuarisons l'investissement. Pourquoi ? Parce que c'est l'investissement qui donne de l'activité à nos entreprises et qui développe l'activité économique et en bout de chaîne c'est l'emploi. Cela permet déjà, dans un premier temps, de préserver l'emploi et puis, tant mieux si on peut créer de l'emploi à l'issue. Je partage votre point de vue, cette contribution est beaucoup trop contraignante pour les collectivités et toutes les collectivités aujourd'hui subissent de manière forte, en fonction de leur situation plus ou moins en fonction de leur situation réelle, budgétaire, financière, mais cette contribution est quand même brutale.

Ensuite, sur l'aide apportée aux associations. Oui, je crois que cette contribution, qui est demandée aux collectivités, est aussi demandée au niveau du secteur associatif et au niveau des institutions également. Pour cela, nous avons pris la peine au cours de l'année 2015 de travailler avec les différentes structures, associations, les institutions diverses et variées, je pense au Pays du Grand Bergeracois, je pense à l'Office du Tourisme, je pense à toutes ces structures avec lesquelles, nous avons dit « écoutez, comme d'autres collectivités, comme le font d'autres collectivités, le Département par exemple, et la ville de Bergerac autrement, nous sommes amenés à réduire nos aides concernant ces structures ».

Ensuite, concernant la question de Monsieur Gipoulou, les 865 000 €. Ces 865 000 € se répartissent de la manière suivante : 225 000 €, vous l'avez vu dans le budget annexe pour les achats du terrain, le terrain des Sardines acheté par le budget annexe et le reste pour les études avant travaux. Vous avez tout ce qui est études de sol, vous avez toutes ces études, c'est extrêmement difficile de faire moins c'est énorme mais on ne peut pas faire moins et on est obligé de le faire parce que, comme l'a dit Monsieur Delmarès, si on ne le fait pas on n'aura pas les subventions, et il y a la maîtrise d'œuvre également.

Voilà Mesdames et Messieurs concernant ce débat. Oui, Madame Bouyssou.

Mme Bouyssou : ...

M. le Président : Georges Bassi connaît extrêmement bien le sujet, il le traite actuellement il va vous répondre.

M. Bassi : Je préférerais que ce soit le Président ! Sur les 2 postes, la question posée portait sur les 2 postes d'agents qui assurent le suivi et le contrôle de la prestation de service. La prestation de service porte uniquement sur les contrôles qui ont lieu chez les usagers par notre prestataire qui est VEOLIA. Cette prestation, ce sont les contrôles sur place, directement, sur chaque installation. Ils sont de l'ordre à peu près entre 220 à 250 contrôles mensuels, ça c'est le minimum, aujourd'hui on est même sur une autre cadence un peu plus forte, qui correspond uniquement aux contrôles périodiques auxquels vont se rajouter tout ce qui concerne les contrôles vente ainsi que les contrôles de bonne exécution sur les installations neuves. Ces contrôles et ces vérifications, de ces deux agents, portent sur le retour de rapports que font les agents de la prestation de service ; rapports qu'ils émettent suite à leur

visite et qui sont ensuite transmis aux usagers pour pouvoir donner lieu à leur rapport de visite et puis à la facturation. Le transfert entre le rapport exécuté sur place et le fait qu'il soit rendu chez l'utilisateur demande à ce qu'ils soient vérifiés, ces contrôles-là, à ce qu'ils soient remis en forme pour être présentés, de façon juste et de façon à correspondre à un ensemble de critères qui sont de toutes les remarques qui ont été émises, qu'il y ait une correspondance par rapport aux parcelles aussi, ce que ne fait pas forcément le contrôleur directement, et qui demandent qui plus est tout ce qui est retour de courrier, les recours qu'il peut y avoir sur les usagers suite à l'émission de ces rapports, ainsi que les visites qu'il y a directement au sein de la CAB, des usagers qui ont besoin d'être conseillés sur leur assainissement.

Voilà la justification de ces deux postes-là, qui sont deux postes très chargés en termes de fréquentation des usagers extérieurs, des pétitionnaires qui arrivent directement sur la CAB, sur le service du SPANC et surtout dans les vérifications avant les émissions vers les pétitionnaires.

M. le Président : Merci, Monsieur Garrigue.

M. Garrigue : On ne va pas poursuivre le débat, on va le reprendre, de toutes façons on y reviendra le jour du vote mais enfin, ce qui nous préoccupe encore une fois, c'est l'évolution générale des moyens de la Communauté d'Agglomération. En 2014, l'épargne brute était de plus de 4 millions d'euros. On est cette année avec une épargne brute qui est d'un peu plus d'2,5 millions d'euros grâce en particulier aux rôles supplémentaires de la fin de l'année 2015. L'an prochain, on va perdre 1 million d'euros parce qu'il va y avoir l'effet, que la Communauté n'a pas encore réellement subi parce qu'il y avait le bonus lié à l'intercommunalité, on va avoir vraiment l'effet de la baisse des dotations de l'Etat. C'est là que ça va devenir vraiment difficile, parce que vous nous donnez le tableau des investissements prévus sur les 4-5 prochaines années, mais ce que vous ne nous donnez pas, ce sont les moyens financiers qui vont permettre de couvrir ces investissements. C'est pour ça que ce dont nous avons vraiment besoin, c'est de mettre ce budget en perspective, c'est-à-dire que vous donniez les projections budgétaires et financières des 4 ou 5 prochaines années. Parce que nous voyons très bien que l'épargne brute est en train de s'effondrer, qu'elle s'est effondrée fortement même s'il y a un léger mieux mais très temporaire cette année par rapport à 2014, et on sait très bien qu'à partir de l'an prochain inéluctablement ça va s'effondrer à nouveau. C'est ça notre grande interrogation et là-dessus on a besoin vraiment que vous nous donniez des éléments d'appréciation. L'étude Klopfer, là-dessus, était malheureusement extrêmement pessimiste. Nous, ce dont nous avons besoin, c'est d'avoir votre projection financière et budgétaire des prochaines années, sinon on n'y voit pas clair.

Deuxième remarque, je reviens sur l'affaire de la voirie, parce que c'est vrai qu'au départ vous aviez des moyens importants et vous nous avez dit tout à l'heure « on a fait 11 millions d'investissement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2015 ». Je note quand même qu'en 2015, le montant des investissements est de 2 200 000 € ce qui fait qu'en réalité, vous avez fait en 2013 et 2014 à peu près 9 millions d'euros d'investissement sur la voirie. C'est vrai que ça a été très bénéfique à la ville de Bergerac, vous avez fait la rue de la Résistance, vous avez fait la place de l'Europe, vous avez fait la rue des Fontaines, vous vous êtes fait très plaisir avec un certain nombre de grands aménagements. C'est vrai que pour les communes, dans un premier temps, c'est vrai que ça a été positif parce que c'est vrai que le fait d'avoir une machine organisée, qui vient s'occuper de la voirie des communes c'est quelque chose d'important aussi. Mais la réalité d'aujourd'hui, celle vers laquelle nous allons, parce que moi, je regarde le tableau que vous nous annoncez en termes

d'investissements, c'est à peu près à 2 400 000 € d'investissement de voirie par an. Ce qui veut dire que ce que vous annoncez et en même temps vous annoncez que le prix au m² de l'entretien va augmenter, ce qui fait qu'en réalité les communes vont avoir de moins en moins d'investissement de voirie, c'est-à-dire une voirie qui va se dégrader inévitablement et, par contre, avec des frais d'entretien de voirie qui vont augmenter très sensiblement, et qui pour certaines communes vont se traduire, je le répète, par la disparition pratiquement de l'attribution de compensation. Il faut que vous nous donniez, là aussi, l'impact que ces mesures auront sur les attributions de compensation de chacune des communes de l'intercommunalité.

M. le Président : On ne va pas poursuivre puisque, de toutes façons, on aura le débat sur le budget, mais je vous mets au défi de voir dans votre boule de cristal à 5 ans ce que seront les finances et la situation budgétaire des communes et des communautés de communes ! C'est ahurissant ce que vous avancez. Ahurissant, Monsieur Garrigue ! Soyez un peu sérieux quand même ! A 5 ans, ce que peut être la situation budgétaire d'une commune ! En 2013, lorsque nous montions le budget, nous ne savions pas que nous aurions ce redressement au niveau des comptes publics. Nous ne le savions pas en 2013 ! Sur 2014, nous avons fait une projection et nous réajustons en 2015, je ne vais pas reprendre la démonstration et nous réajustons en 2015, et nous proposons des mesures pour assurer 2017, 2018. Et d'avoir une épargne brute à l'identique de celle que nous avons aujourd'hui. Excusez du peu mais là-dessus vous n'avez certainement pas de leçons à donner et sur les routes, rue de la Résistance, je rectifie c'est la ville de Bergerac qui a payé, ce n'est absolument pas la Communauté d'Agglomération. Et ce sont des choix qui ont été fait en Conseil Communautaire, c'est sûr, 2013 vous n'étiez pas là ! Vous n'étiez pas là, vous ne pouvez pas le savoir. Mais ce sont des choix qui ont été faits sur la voirie en termes d'investissements, d'autres choix ont été faits à un moment donné parce qu'effectivement la voirie de Bergerac était une voirie profondément dégradée et que les différents mandats que vous aviez faits au niveau de la ville de Bergerac avaient laissé la voirie de côté. C'est clair, c'est net, il a fallu reprendre tout ça. Voilà la situation ! Voilà la situation telle que vous l'aviez laissée à l'époque ! La faute, vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous, Monsieur Garrigue, sur cette affaire.

M. Benfeddoul : Attendez, c'est un débat,

M. le Président : On ne va pas y passer la nuit !

M. Benfeddoul : Au Conseil Municipal de Bergerac, quand vous demandez la parole à chaque fois vous l'avez Monsieur Rousseau.

M. le Président : Non mais il arrive un moment où il faut conclure, allez-y au lieu de vous perdre.

M. Benfeddoul : Franchement, on essaye d'être calme, d'avoir un débat constructif je ne comprends pas votre attitude. Et puis, quand vous ne répondez pas à mes questions aussi j'ai le droit de reprendre la parole et de vous poser des questions. Donc, je reviens sur la Dotation de Solidarité Communautaire. Vous avez dit que ce n'est pas obligatoire, certes ce n'est pas obligatoire pour les Communautés d'Agglo mais à 800 000 € l'année dernière on était en dessous de la moyenne. Il faut savoir qu'aujourd'hui, et le cabinet Klopfer l'a rappelé et vous l'avez à la page 38, en moyenne, la Dotation de Solidarité Communautaire représente 20 % de l'épargne brute des communes. Ça veut dire qu'aujourd'hui, si vous divisez par deux la DSC, vous allez retenir 10 %, baisser de 10 % l'épargne brute des communes. Et vous me dites « on ne fait pas de propositions », si, on fait une proposition. On vous a dit, au lieu d'une augmentation des charges de personnel de 2,6, on propose 1,6 ça fait déjà 200 000 € d'économies. D'autant plus que le nombre de personnels en 2014

dans le compte administratif 2014 était de 396, il est de 373 fin 2015, c'est-à-dire que vous avez normalement, si on croit ces chiffres, il y a une baisse de 23 agents. Avec 23 agents, expliquez-moi comment on augmente de 800 000 € la ligne 012. Donc là, et j'insiste là-dessus, il y a des économies à faire et on peut faire des économies. Et les 400 000 € de la DSC, on peut les trouver et on peut laisser aux communes cette marche de manœuvre.

M. le Président : Bien, c'est bon, on n'a rien compris à votre démonstration mais ce n'est pas grave. Il n'y a pas de vote à faire là-dessus. Le vote interviendra pour le budget, nous prenons acte de ce rapport pour les orientations budgétaires.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette est présenté au conseil communautaire et donne lieu à un débat, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

DECISION :

Les membres du conseil communautaire prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2016.

M. le Président : Je donne la parole à Monsieur Delmares pour continuer à parler des finances et de l'ouverture de crédits anticipés sur l'investissement du budget primitif 2016.

Budget principal – ouverture de crédits anticipés sur l'investissement du budget primitif 2016

D 2016 – 002

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delmares : Mes chers collègues, conformément à l'article que vous connaissez bien du Code Général des Collectivités, il est possible d'engager des ouvertures de crédit à hauteur de 25 % pour ne pas pénaliser l'investissement de la collectivité. Vous avez la liste des opérations qui vous sont proposées, pour un montant cumulé de 1 022 000 € et ces crédits respectent la règle des 25 % et permettent de continuer à faire fonctionner la collectivité et lancer les projets dont nos entreprises ont bien besoin.

Je crois, Monsieur le Président, que les choses sont claires. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

M. le Président : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité merci.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible d'engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu des délais des procédures d'appel d'offres et afin de commencer certaines études, des travaux de voirie et d'aménagement dès le début d'année, il est nécessaire de pouvoir lancer au plus vite les dépenses d'investissement décrites ci-après :

Objet	Coût prévisionnel
2051 – Concessions, droits similaires	10 000 €
Logiciel billetterie « Centre Culturel »	7 500 €
Renouvellement de licences	2 500 €
2152 – Installations de voirie	25 000 €
Panneaux, mobiliers	25 000 €
2183 – Matériel de bureau et informatique	20 000 €
Déploiement système de sauvegarde + renouvellement matériel	20 000 €
2158 – Autres matériels et outillages	10 000 €
Matériel de voirie	10 000 €
2313 – Constructions	657 000 €
Travaux réalisation Pôle Petite Enfance	637 000 €
Divers travaux mise en sécurité	20 000 €
2314 – Constructions sur sol d'autrui	100 000 €
Aménagement de bourg – La Force	50 000 €
Aménagement de bourg – Lamonzie Montastruc	50 000 €
2315 – Immobilisation en cours – Inst. techn.	200 000 €
Travaux de voirie (Bergerac)	100 000 €
Travaux de voirie (autres communes)	100 000 €
Total	1 022 000 €

PROPOSITION :

Les crédits proposés respectant la règle des 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- adopter cette ouverture de crédits anticipés ;
- autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires aux marchés avec les fournisseurs retenus par la commission d'achat public.

DECISION :

Adopté par 58 voix pour.

M. le Président : Monsieur Bournazel. Il y a des demandes d'avances sur subvention de l'Office de Tourisme de Bergerac et l'association Overlook.

Demandes d'avances sur subvention de l'Office de Tourisme de Bergerac sud Dordogne

D 2016 – 003

Demandes d'avances sur subvention l'association Overlook

D 2016 – 004

RAPPORTEUR : Jean-Michel BOURNAZEL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Bournazel : D'abord, l'Office de Tourisme de Bergerac sud Dordogne qui, comme chaque année, nous sollicite pour une avance sur subvention.

La demande porte sur 100 000 € au titre de l'exercice 2016 et les subventions définitives seront arrêtées avec le budget 2016 dans quelques semaines. Pour mémoire, l'Office de Tourisme avait eu une attribution de 264 500 € pour l'année 2015.

M. Bournazel : Egalement, l'association Overlook qui est gestionnaire depuis plus de 10 années de la salle de musique actuelle le Rocksane. Cette association a signé avec la CAB une convention triennale 2014/2015/2016. Aujourd'hui, l'association œuvre à la mise en place de partenariats afin de co-organiser des événements sur toutes les communes du territoire.

Afin de garantir son bon fonctionnement, il est proposé de délibérer sur un acompte de 40 000 €.

En conséquence, les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver l'attribution de ces avances 100 000 € pour l'Office de Tourisme Bergerac Sud Dordogne et 40 000 € à l'association Overlook.

M. le Président : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

DELIBERATION ET VOTE

Comme chaque année, l'Office de Tourisme Bergerac Sud Dordogne sollicite la Communauté d'Agglomération Bergeracoise afin de bénéficier d'une avance sur subvention. Leur demande porte sur 100 000 € au titre de l'exercice 2016 (les subventions pour 2016 n'étant soumises au vote du Conseil qu'après le vote du budget).

Le montant de la subvention attribuée à l'Office de Tourisme en 2015 était de 264 500 €.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver l'attribution d'une avance sur subvention de 100 000 € pour l'Office de Tourisme Bergerac Sud Dordogne.

DECISION :

Adopté par 58 voix pour.

Gestionnaire depuis plus de dix années de la salle de musiques actuelles « Le Rocksane », l'association Overlook a signé avec la CAB une convention triennale 2014-2016.

Aujourd'hui, l'association œuvre à la mise en place de partenariats afin de co-organiser des événements sur les communes du territoire.

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'association, il est proposé de délibérer sur l'acompte de 40 000 €.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver l'attribution d'une avance sur subvention de 40 000 € à l'association Overlook.

DECISION :

Adopté par 58 voix pour.

M. le Président : Collecte et traitement des déchets ménagers, convention avec la Fondation John Bost. Monsieur Blondin.

Collecte et traitement des déchets ménagers – Convention avec la Fondation John Bost

D 2016 – 005

RAPPORTEUR : Francis BLONDIN

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Blondin : Merci Monsieur Président. Antérieurement à la création de la CAB, la Fondation John Bost conventionnait depuis plusieurs années avec le syndicat d'Environnement Dordogne Eyraud et la commune de Saint-Pierre d'Eyraud pour la collecte et les déchets ménagers des pavillons situés sur les communes de La Force, Prignonieux et Saint Pierre d'Eyraud.

Ces conventions, établies annuellement, arrêtaient les modalités de la collecte sur les sites, et les modes de calcul et la facturation qui intégrait le coût de la collecte qui était assurée en régie et par le biais d'un prestataire et du traitement délégué au syndicat mixte, au SMBGD.

A la suite de la création de la Communauté d'Agglomération qui assure la compétence collecte et traitement des déchets ménagers, le syndicat d'Environnement Dordogne Eyraud a été repris par la CAB et le contrat de la collecte entre la commune de Saint-Pierre d'Eyraud et son prestataire, transféré. La convention établie entre la CAB et la Fondation pour l'ensemble des pavillons situés sur le territoire communautaire étant expirée, il convient de la renouveler. Un projet

de convention, approuvé par la Fondation John Bost sur la base d'un tarif de 339 € la tonne pour l'année 2016, elle était de 334 € depuis 2013, est joint en annexe.

Proposition est faite aux membres du Conseil Communautaire qui sont invités à autoriser le Président à signer la convention telle que présentée en annexe et ensuite d'arrêter et valider le coût de la tonne facturée à 339 € pour l'année 2016.

M. le Président : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

DELIBERATION ET VOTE

Antérieurement à la création de la C.A.B., la Fondation John Bost conventionnait depuis plusieurs années avec le Syndicat Environnement Dordogne Eyraud (SEDE) et la commune de Saint-Pierre d'Eyraud pour la collecte et le traitement des déchets ménagers des pavillons situés sur les communes de La Force, Prignonrieux et Saint-Pierre d'Eyraud.

Ces conventions, établies annuellement, arrêtaient les modalités de la collecte sur les sites et les modes de calcul de la facturation qui intégrait le coût de la collecte (assurée en régie ou par le biais d'un prestataire) et du traitement délégué au Syndicat Mixte du Bergeracois pour la Gestion des Déchets.

A la suite de la création de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui assure la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers », le S.E.D.E. a été repris par la C.A.B., et le contrat de collecte entre la commune de Saint-Pierre d'Eyraud et son prestataire transféré.

La convention établie entre la C.A.B. et la Fondation pour l'ensemble des pavillons situés sur le territoire communautaire étant expirée, il convient donc de la renouveler.

Un projet de convention est approuvé par la Fondation John Bost sur la base d'un tarif de 339 € la tonne pour l'année 2016 (334 € depuis 2013).

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- autoriser le Président à signer la convention telle que présentée en annexe.
- arrêter le coût de la tonne facturée à 339 € pour l'année 2016.

DECISION :

Adopté par 58 voix pour.

M. le Président : Modification du tableau des effectifs, Monsieur Portolan.

Modification du tableau des effectifs
--

D 2016 – 006

RAPPORTEUR : Jean-Claude PORTOLAN

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Portolan : Le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération, tel que vous l'avez reçue dans l'annexe 5, on vous propose de le modifier pour tenir compte des mouvements de personnels, des avancements de grade, des promotions internes et des nominations suite à concours ou examens et ce tableau des effectifs des emplois stagiaires titulaires et non titulaires permanents est joint en annexe. Vous êtes invités à approuver ce tableau tel qu'il vous est présenté.

M. le Président : Sur ce tableau. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

DELIBERATION ET VOTE

Le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit être modifié pour tenir compte des mouvements de personnel, des avancements de grade et des promotions internes et nominations suite à concours ou examen.

Le tableau des effectifs des emplois de stagiaires, de titulaires et de non-titulaires permanents est joint ci-dessous :

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2016
STAGIAIRES ET TITULAIRES**

GRADES	CAT.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
ADMINISTRATIF					
Directeur Général des Services	A	1	1	1	Emploi fonctionnel
Directeur Général Adjoint des Services	A	2	2	2	Emplois fonctionnels
Directeur	A	7	6	4	Dont 2 emplois fonctionnels
Attaché Principal	A	2	2	1	Dont 1 emploi fonctionnel
Attaché territorial	A	6	5	5	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	7	7	7	
Rédacteur Principal 2ème classe	B	2	1	1	
Rédacteur	B	2	2	2	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	7	7	7	
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	12	10	10	
Adjoint Administratif 1ère classe	C	9	9	9	
Adjoint administratif 2ème classe	C	14	11	11	2 postes ouverts pour dispo
		71	63	60	
TECHNIQUE					
Ingénieur en Chef	A	3	3	3	
Ingénieur Principal	A	2	2	2	
Ingénieur	A	2	1	1	
Technicien Territorial Principal 1ère classe	B	2	2	2	
Technicien Territorial Principal 2ème classe	B	4	4	4	
Technicien Territorial	B	3	3	3	
Agent de Maîtrise Principal	C	5	5	5	
Agent de Maîtrise	C	6	6	6	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	46	36	36	
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	47	44	44	
Adjoint Technique Principal 2ème classe 22h30 hebdo	C	1	1	1	
Adjoint Technique 1ère classe	C	17	7	7	
Adjoint Technique 2ème classe	C	53	51	51	1 poste ouvert congé parental
Adjoint Technique 2ème classe 28h hebdo	C	1	1	1	0,8 ETP
Adjoint Technique 2ème classe 21h hebdo	C	1	1	1	0,6 ETP
Adjoint Technique 2ème classe 17h30 hebdo	C	2	2	2	1 ETP
Adjoint Technique 2ème classe 7h hebdo	C	1	1	1	0,2 ETP
Adjoint Technique 2ème classe 5h hebdo	C	1	1	1	0,14 ETP
		197	171	171	
SOCIAL					
Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	6	5	5	1 poste ouvert pour dispo
Educateur de Jeunes Enfants	B	1	1	1	
Assistant Socio Educatif Principal	B	1	1	1	
Agent Social 2ème classe	C	5	4	4	1 poste ouvert congé parental
Agent Spécialisé Princ. des Ecoles Mat. 1ère cl	C	1	1	1	
Agent Spécialisé des Ecoles Mat. 1ère classe	C	1	1	1	
		15	13	13	

GRADES	CAT.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
MEDICO-SOCIALE					
Puéricultrice Cadre de Santé	A	1	1	1	
Puéricultrice Hors Classe	A	2	0	0	
Puéricultrice de classe Supérieure	A	2	2	2	
Infirmier soins généraux hors classe	A	2	2	2	
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	1	1	1	
Auxiliaire de Puériculture Principale 1ère classe	C	8	8	8	
Auxiliaire de Puériculture Principale 2ème classe	C	8	8	8	
Auxiliaire de Puériculture 1ère classe	C	8	5	5	1 ouvert dispo + 1 congé parental
		32	27	27	
ANIMATION					
Animateur Principal 1ère classe	B	4	4	4	
Animateur Principal 2ème classe	B	1	1	1	
Animateur	B	3	3	3	
Adjoint d'Animation de 1ère classe	C	5	4	4	
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	19	18	18	1 poste ouvert pr dispo
Adjoint d'Animation de 2ème classe 28h hebdo	C	5	5	5	4 ETP
Adjoint d'Animation de 2ème classe 20h hebdo	C	1	1	1	0,57 ETP
		38	36	36	
SPORTIVE					
Conseillers des APS Principal 2ème CI	A	1	1	1	
Conseillers des APS	A	2	2	2	
Educateur des APS Principal 1ère classe	B	3	3	3	
Educateur des APS	B	1	1	1	
Opérateur Principal des APS	C	1	0	0	
Opérateur des APS	C	1	1	1	
		9	8	8	
CULTURELLE					
Conservateur en Chef du Patrimoine	A	1	1	1	
Conservateur en Chef des Bibliothèques	A	1	0	0	
Conservateur des Bibliothèques	A	1	1	1	
Assistant Conservation Principal 1ère classe	B	2	2	2	
Assistant Conservation	B	1	1	1	
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère ci	B	7	7	7	
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère ci 16h/20h	B	1	1	1	0,8 ETP
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère ci 10h30/20h	B	1	1	1	0,53 ETP
Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe	C	3	3	3	
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	C	4	3	3	
Adjoint du Patrimoine 1ère classe	C	4	2	2	
Adjoint du Patrimoine 1ère classe 22h67 hebdo	C	1	1	1	0,65 ETP
Adjoint du Patrimoine 2ème classe	C	4	4	4	
		31	27	27	
TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES		393	345	342	

NON TITULAIRES PERMANENTS

GRADES	CAT.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
Chargé de mission	A	1	1	1	
Chef de Projet du Patrimoine Bâti	A	1	1	1	
Infirmière soins généraux classe normale	A	1	1	1	
Infirmière soins généraux classe normale 32h hebdo	A	1	1	1	
Chargé de communication	B	1	1	1	
Technicien Territorial Principal 1ère classe	B	1	0	0	
Technicien	B	2	2	2	
Educateur de Jeunes Enfants	B	1	1	1	
Médiateur Culturel	B	1	1	1	
Régisseur Général	B	1	1	1	
Assistant Enseignement Artistique Principal 2ème cl 10h/20h	B	1	1	1	0,5 ETP
Assistants Maternelles	C	5	4	4	
Adjoint Administratif 2ème classe	C	2	1	1	
Adjoint Animation 2ème classe	C	3	2	2	
Adjoint Animation 2ème classe 28h hebdo	C	1	1	1	0,8 ETP
Adjoint Technique 2ème classe	C	6	3	3	
Adjoint Technique 2ème classe 17h30 hebdo	C	1	1	1	0,5 ETP
Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe	C	3	1	1	
TOTAL NON TITULAIRES PERMANENTS		33	24	24	

NON TITULAIRES CONTRATS SPECIFIQUES

GRADES	CAT.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
Collaborateur de cabinet	A	2	2	2	
Emploi Civique		1	1	1	
Apprentis		3	3	3	Contrats de droit privé
CAE		1	1	1	Contrat de droit privé
TOTAL CONTRATS SPECIFIQUES		7	7	7	

TOTAL NON TITULAIRES		40	31	31	
-----------------------------	--	-----------	-----------	-----------	--

<u>TOTAL GENERAL</u>		433	376	373	
-----------------------------	--	------------	------------	------------	--

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 51 voix pour, 7 abstentions.

M. le Président : Désignation de représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour siéger au sein de divers organismes, Monsieur Papatanasios.

Désignation de représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour siéger au sein de divers organismes

D 2016 – 007

RAPPORTEUR : Francis PAPATANASIOS

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Papatanasios : Monsieur le Président, bonsoir à toutes et à tous. Il convient de désigner deux représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour siéger l'un au sein de la Commission Locale de l'Eau et le deuxième représentant au Centre de Formation des Apprentis du Grand Bergeracois.

Il vous est proposé de désigner pour la Commission Locale de l'Eau, la candidature de Joëlle Parsat qui siègera en tant que titulaire au sein de cette CLE et pour le Centre de Formation des Apprentis, qui eux ont modifié leurs statuts afin d'intégrer les représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et solliciter la CAB afin qu'elle désigne un représentant, il vous est proposé la candidature de Didier Gouze pour siéger en qualité de représentant titulaire. Bien évidemment, s'il y a d'autres candidats...

M. le Président : Sur ce dossier, Monsieur Leturgie.

M. Leturgie : Je souhaite être candidat sur la Commission Locale de l'Eau, s'il n'y a pas d'objections. Dans la mesure où on s'investit beaucoup effectivement et que ça m'intéresse sur la voie verte d'un côté, la coulée verte, la Dordogne, le conservatoire des rives de la Dordogne qui a fait un travail aussi remarquable pendant longtemps etc., que je suis également au syndicat de gestion des cours d'eau du Bergeracois, pas simplement de Bergerac, je présente ma candidature.

M. le Président : A l'échelle de la Communauté d'Agglomération, il y a un certain nombre de cours d'eau. Maintenant, je propose que nous passions au vote. Il n'y a pas de suppléant je crois.

M. Leturgie : Je ne crois pas non plus, non, c'était simplement parce qu'il me semblait qu'il y avait un lien entre l'ensemble des représentations en particulier au niveau du syndicat RVPB (Rivières, Vallées et Patrimoine en Bergeracois) qui est le syndicat qui gère tous les bassins versants et qui a fédéré effectivement des syndicats plus petits, celui de la Louyre, celui de la Conne etc., et qui maintenant travaille avec 63 communes et où on fait un travail intéressant, plusieurs de nos collègues ici ont leur représentant d'ailleurs dans ce syndicat. Après, je ne

demandera pas de vote à bulletin secret, ne vous inquiétez pas. Je pose ma candidature parce que cela nous intéresse et m'intéresse de défendre l'ensemble des projets sur le territoire.

M. le Président : Il s'agit d'y être aussi.

M. Leturgie : Ah Monsieur le Président, je peux vous dire que je suis le dossier de près et que nous avons régulièrement, à la CAB comme à la mairie, des réunions avec les représentants du syndicat, je vous ferai passer une invitation la prochaine fois.

M. le Président : Je sollicite Monsieur Faure, par rapport à ce syndicat, à la Commission Locale de l'Eau plus exactement, puisque Madame Parsat y siège déjà je crois.

M. Faure : Elle siège au niveau des 3 bassins, c'est elle qui s'en occupe aussi sur notre secteur puisque, avant elle s'occupait sur Eyraud-Lidoire, maintenant elle est sur Lamothe-Montravelel, elle s'occupe, elle aussi, au niveau des cours d'eau, elle s'investit énormément sur ce dossier.

M. le Président : D'accord, je propose que nous passions au vote à main levée, sauf si quelqu'un souhaite qu'on passe à bulletin secret.

Pour la candidature de Joëlle Parsat, qui vote pour ? Vous avez compté ?

Candidature de Marc Leturgie.

Donc, c'est Madame Parsat qui assistera à la Commission Locale de l'Eau.

CFA, Centre de Formation des Apprentis du Grand Bergeracois.

On a dans ce centre de formation, 5 représentants de la ville de Bergerac et 5 représentants issus des EPCI, un représentant de la CCI de la Dordogne, un représentant de la Chambre des Métiers, 4 représentants des branches professionnelles et une personne qualifiée par rapport à son expérience professionnelle. Donc il est proposé la candidature de Didier Gouze. Y a-t-il d'autre candidature ? Jonathan Prioleaud ?

M. Prioleaud : Je ne suis pas candidat, je suis déjà administrateur au CFA. Juste pour faire une rectification de la délibération, on ne demande pas un membre titulaire au sein du Conseil d'Administration mais un membre au sein de l'Assemblée générale et à l'Assemblée Générale il sera également titulaire au Conseil d'Administration, c'est pour les deux, Assemblée Générale et Conseil d'Administration.

M. le Président : Merci de la précision. Donc y a-t-il une opposition par rapport à la candidature de Didier Gouze ? Il n'y en a pas. De l'abstention ? Il n'y en a pas non plus. Je vous remercie.

DELIBERATION ET VOTE

COMMISSION LOCALE DE L'EAU :

Le périmètre du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Dordogne aval, de la confluence avec la Vézère à Limeuil à la confluence avec la Virvée, a été fixé par arrêté interdépartemental le 10 juin 2015.

Il convient maintenant de constituer la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui sera chargée de piloter l'élaboration de ce SAGE. Conformément aux dispositions de l'article R.220-30 du code de l'environnement, celle-ci est composée de trois collègues dont les sièges sont répartis de la façon suivante :

- le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Ce collège représente au moins 50 % du total des membres de la CLE. Par ailleurs, le président de la CLE en est issu.
- le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées qui représente au moins 25 % de la CLE.
- le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés qui complète la composition de la CLE.

Après concertation entre les préfets des départements concernés et en tenant compte de la proposition faite par le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR), la composition de la CLE a été définie en prenant en compte la nécessité de représenter au mieux les acteurs du bassin. C'est ainsi qu'un siège a été attribué pour la représentation de la CAB.

Il convient donc de désigner un membre de la CAB pour siéger au sein de la CLE.

Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Il est proposé la candidature de Joëlle PARSAT et de Marc LETURGIE.

Le conseil communautaire décide de voter à main levée.

Résultats :

Joëlle PARSAT : 39 voix
 Marc LETURGIE : 18 voix

DECISION :

Joëlle PARSAT est déclarée élue.

CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DU GRAND BERGERACOIS :

Le Centre de Formation des Apprentis du Grand Bergeracois répond aux besoins de formation sur le territoire (métiers de la coiffure, de la vente, de la cuisine, du service et de la mécanique).

Il est géré par une association loi 1901. Lors de sa dernière Assemblée Générale, les membres du Conseil d'Administration ont modifié les statuts afin d'intégrer les représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et sollicité la CAB afin qu'elle désigne son représentant.

Le Conseil d'Administration est ainsi composé de :
 5 représentants de la Ville de Bergerac,
 5 représentants issus des EPCI,
 1 représentant de la CCI de la Dordogne,
 1 représentant de la Chambre des Métiers,

4 représentants des branches professionnelles,
1 personne qualifiée par rapport à son expérience professionnelle.

Il convient donc de désigner un membre de la CAB pour siéger au sein du Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale du CFA.

Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Il est proposé la candidature de Didier GOUZE.

DECISION :

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Didier GOUZE est élu.

M. le Président : On passe au dossier suivant le rapport d'activités de la SEM Urbalys Habitat, Madame Serres.

Rapport d'activités de la SEM Urbalys Habitat

D 2016 – 008

RAPPORTEUR : Marie-Claude SERRES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Serres : Le Conseil Communautaire doit adopter le rapport d'activités de la Société d'Economie Mixte Urbalys Habitat pour l'exercice 2014-2015.

L'article L-1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Communautaire se prononce sur le rapport écrit qui lui est soumis par le représentant de la Communauté d'Agglomération au Conseil d'Administration de la SEM Urbalys Habitat.

Le rapport d'activité a été adopté par le Conseil d'Administration le 6 novembre 2015 et par l'Assemblée Générale le 2 décembre 2015. Ce rapport porte sur la gestion de la Société d'Economie Mixte Urbalys Habitat pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. La composition de l'actionariat est ainsi : la ville de Bergerac 50 % des actions, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise 0,006 % ; la Caisse des Dépôts et Consignations 49,99 %, Mésolia Habitat 0,01 % c'est-à-dire une action et autres 3 actions. La composition du Conseil d'Administration est celle-ci : il y a 4 administrateurs pour la ville de Bergerac ; 1 pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, 1 pour la Caisse des Dépôts ; il y a Monsieur Fabrice Archambeau, il y a Mésolia Habitat 1 administrateur, le censeur, et 2 représentants des locataires. Le patrimoine de la société est le suivant : 481 logements et 15 commerces bureaux situés en pied d'immeuble ; 626 m² à l'hôtel d'entreprises ; 635 m² de bureaux à l'Espace Economie Emploi et 1 140 m² à Pôle emploi. L'activité de construction au cours de l'exercice est le suivant : réception des travaux de réhabilitation de la cité Jean Moulin ; poursuite des études en vue de l'extension de l'immeuble de Pôle emploi ; poursuite des études en vue de déterminer la destination future de la RPA

Monteroy ; mise en œuvre des pré-études des opérations suivantes : démolition et construction de 13 logements sociaux à l'îlot Berggren ; démolition et construction de logements sociaux rue Saint-Michel, construction de logements PLAI aux Gilets ; démolition et reconstruction d'une Maison d'Accueil Temporaire boulevard Beau Soleil ; réhabilitation d'un bâtiment pour l'installation d'une maison de santé rue Clairat. Le chiffre d'affaire s'élève à 2 845 865 € contre 2 676 095 € en 2013-2014. Les charges d'exploitation s'élèvent à 2 367 752 €, 2 468 313 € en 2013-2014 et se décomposent en charges de personnel prêtées non récupérables 0 ; impôts et taxes, taxes foncières essentiellement 8 356 € ; dotation aux amortissements 894 145 € ; dotation aux provisions 145 253 € ; charges de gros entretien 91 144 € ; autres charges d'exploitation 694 203 € ; charges récupérables 579 661 €. Les charges financières s'élèvent à 265 189 € sur l'activité locative et représentent 11,66 % des loyers. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 470 917 €, 213 703 € au 30/06/2014. Le bilan de l'exercice s'élève à 19 293 790 € ; 19 832 891 € au 30/06/2014. A noter que l'encours des emprunts garantis par la CAB s'élève à 903 220 €.

Le Conseil Communautaire est invité à adopter le rapport d'activité de la Société d'Economie Mixte Urbalys Habitat pour l'exercice 2014-2015.

M. le Président : On a la chance d'avoir Monsieur le Président Directeur Général Urbalys Habitat, donc je lui cède le micro bien sûr, qu'il nous confirme ou infirme les résultats qui ont été indiqués.

M. Prioleaud : Merci Monsieur le Président. Effectivement, tout ce qui vient d'être lu est la réalité puisque ce rapport d'activités vous a été transmis comme il avait été transmis à la ville de Bergerac et présenté lors du Conseil Municipal précédent. Simplement, quelques points supplémentaires pour expliquer la structure de la SEM Urbalys Habitat. C'est un outil important pour le territoire, pour l'aménagement de logements familiaux, de locaux commerciaux, nous aménageons différents lieux de la ville de Bergerac sur la rive droite, sur la rive gauche. Nous avons plusieurs projets en cours, la réhabilitation de la cité Jean Moulin est quasiment terminée, simplement ce sont quelques sols à terminer, 4 millions d'euros investis sur cet endroit. La poursuite des études en vue de l'extension de Pôle emploi, puisque le nouveau Pôle emploi a été construit sur le quartier de Naillac, que les plans d'origine ne correspondent plus aux besoins actuels de Pôle emploi compte tenu de la montée du chômage et du nombre de salariés supplémentaires à Pôle emploi. Nous sommes en train de travailler sur ce projet d'extension. Dans l'exercice, l'ancien Pôle emploi de la rue du Petit Sol a été vendu, il a été vendu à l'association Espace Economie Emploi, ce qui fait que c'est le seul bien immobilier qui a été vendu par cette SEM. Plusieurs études ou pré-études en cours, l'îlot Berggren qui avait été initié par l'ancienne majorité et qui est toujours en cours, pour une démolition d'un îlot insalubre et une reconstruction de 13 logements ; une démolition et reconstruction sur la rue Saint-Michel, c'est dans le quartier de la Madeleine à Bergerac, avec en ce moment une étude avec la parcelle entre la rue Saint-Michel et le quai de la Pelouse pour essayer d'avoir une continuité et un accès voirie pour les locataires ; un PLAI aux Gilets, c'est-à-dire c'est une maison qui permet aux gens du voyage de pouvoir se sédentariser, aujourd'hui il y a 3 logements aux Gilets, on va en faire un 4^{ème}, les études sont en cours et ça va démarrer cette année ; c'est important pour nous d'avoir une maison ici puisqu'il y a une demande des gens du voyage qui souhaitent ici se sédentariser. On a également, sur le boulevard Beausoleil, un grand aménagement urbain à faire dans ce boulevard et c'est la Maison d'Accueil Temporaire, c'est un lieu où des personnes, des hommes et des femmes

particulièrement vulnérables et fragilisés viennent pour pouvoir dormir. Et c'est vrai qu'aujourd'hui on a vraiment un souci, puisque aujourd'hui c'est quand même dans un état assez vétuste et on souhaite humaniser cette structure, cette Maison d'Accueil Temporaire. Sur la rue Clairat, effectivement il avait été question de réhabiliter l'immeuble, pourquoi pas pour en faire un pôle de santé, l'étude avait été finalisée et nous n'avons pas continué sur ce projet.

C'est vrai que la structure est saine, avec 470 000 € de résultat, c'est vrai qu'on peut s'en féliciter, ce qui va nous permettre d'avoir des fonds propres pour développer la structure, développer encore les logements familiaux. Nous en avons 481, le but est arriver dans les 5-6 années à venir avec 520-530 logements et également tous les 3-4 ans faire des locaux commerciaux supplémentaires sur la ville de Bergerac et c'est vrai que c'est un outil qui est important. On a également relancé l'association des locataires qui nous permet d'avoir des personnes dans différentes structures mises en place par la SEM Urbalys depuis 1 an. Nous avons mis en place une commission des loyers impayés, c'est une commission qui permet d'accompagner et d'aider les personnes en difficulté quand elles ne payent pas leur loyer entre le 1^{er} et 3^{ème} mois et de pouvoir, pourquoi pas, les orienter vers les assistantes sociales ou des associations d'aide aux personnes en difficultés.

Voilà, ce que je souhaitais vous dire. Et dernier point, on a fait preuve aussi de solidarité puisque le département qui gère le FSL, le Fonds de Solidarité Logement, qui accompagne et qui aide les personnes les plus fragiles et qui ont des difficultés de paiement, que ce soit de loyer, d'eau, d'électricité, divers fluides et nos locataires ont perçu, grâce à ce FSL, la somme de 4 000 €. Nous avons donc décidé au sein du Conseil d'Administration de la SEM Urbalys, avec mes collègues Adib Benfeddoul, Christian Bordenave, Liliane Brandely et le représentant de la Communauté d'Agglomération Fabien Ruet, de pouvoir abonder dans ce FSL, ce Fonds de Solidarité Logement, pour qu'il puisse aussi être maintenu. Nous avons abondé de 1 000 € dans ce fonds et j'espère que le Département continuera à gérer ce FSL et aider à accompagner les personnes en difficulté.

Voilà ce que je souhaitais dire sur cette SEM Urbalys. Si vous avez des questions, je suis tout à fait prêt à y répondre, merci à vous.

M. le Président : Merci, juste je ne sais pas si vous y avez fait allusion, dans la liste des activités de constructions en cours, la destination future de la RPA Monteroy, de quoi s'agit-il ?

M. Prioleaud : On fait une étude sur la RPA Monteroy, c'est l'une des 3 RPA qu'il y a sur la ville de Bergerac et c'est la seule RPA qui devrait arriver à terme en 2019 ? Monsieur le Maire, c'est ça, 2019 la RPA Monteroy ? Et donc l'étude de faisabilité c'était que la SEM Urbalys, pourquoi pas, puisse reprendre les murs de cette RPA Monteroy, un petit peu comme elle a les structures dites commerciales, de pouvoir être propriétaire des murs et ensuite de le louer au CCAS qui, lui, exploite toutes ces RPA en ville de Bergerac.

M. le Président : Merci. D'autres questions sur ce dossier ? On prend acte et adoptons. Il faut voter ? C'est un rapport d'activités qui s'adopte ? D'accord. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

DELIBERATION ET VOTE

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil Communautaire se prononce sur le rapport écrit qui lui est soumis par le

représentant de la Communauté d'Agglomération au Conseil d'Administration de la SEM Urbalys Habitat.

Le rapport d'activité a été adopté par le Conseil d'Administration le 6 novembre 2015, par l'Assemblée Générale le 2 décembre 2015.

Ce rapport porte sur la gestion de la SEM Urbalys Habitat pour la période du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015.

La gestion administrative et financière de la société

Composition de l'actionariat :

	%	Actions	Capital en Euros
Ville de Bergerac	50	58 772	1 175 440 €
Communauté d'Agglomération Bergeracoise	0.006	2	40 €
Caisse des Dépôts et Consignations	49.99	58 764	1 175 280 €
Mésolia Habitat	0.001	1	20 €
Autres	0.003	3	60 €

Composition du conseil d'administration :

	Administrateurs
Ville de Bergerac	4
Communauté d'Agglomération Bergeracoise	1
Caisse des dépôts	1
Fabrice ARCHAMBAUD	1
Mésolia Habitat	1 (censeur)
Représentants des locataires	2

Patrimoine de la Société

481 logements et 15 commerces/bureaux situés en pied d'immeubles

626 m² à l'hôtel d'entreprise, 635 m² de bureaux à l'espace économie emploi et 1 140 m² à Pôle Emploi.

L'activité de construction au cours de l'exercice :

- Réception des travaux de réhabilitation de la Cité Jean Moulin,
- Poursuite des études en vue de l'extension de l'immeuble de pôle emploi,
- Poursuite des études en vue de déterminer la destination future de la RPA Montoroy

- Mise en œuvre des pré-études des opérations suivantes :
 - . Démolition et construction de 13 logements sociaux îlot Berggren,
 - . Démolition et construction de logements sociaux Rue St Michel,
 - . Construction d'un logement PLAI aux Gilets,
 - . Démolition et reconstruction d'une maison d'accueil temporaire boulevard Beausoleil,
 - . Réhabilitation d'un bâtiment pour l'installation d'une maison de santé Rue Clairat,

Le chiffre d'affaires s'élève à 2 845 865 € contre 2 676 095 € en 2013-2014.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2 367 752 € (2 468 313 € en 2013-2014) et se décomposent ainsi :

Charges de personnel prêté non récupérables	0
Impôts et taxes (taxe foncière essentiellement)	8 356 €
Dotations aux amortissements	894 145 €
Dotations aux provisions	145 253 €
Charges de gros entretien	91 134 €
Autres charges d'exploitation	694 203 €
Charges récupérables	579 661 €

Les charges financières s'élèvent à 265 189 € sur l'activité locative et représentent 11.66 % des loyers

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 470 917 € (213 703 € au 30.06.2014).

Le bilan de l'exercice s'élève à 19 293 790 € (19 832 891 € au 30.06.2014).

A noter que l'encours des emprunts garantis par la CAB s'élève à 903 220 €.

PROPOSITION :

Le Conseil Communautaire est invité à adopter le rapport d'activité de la SEM URBALYS Habitat pour l'exercice 2014-2015.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour.

M. le Président : Dossier suivant, Bourse Initiatives Jeunes, Madame Labarthe.

Bourse Initiatives Jeunes

D 2016 – 009

RAPPORTEUR : Cécile LABARTHE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Labarthe : La Bourse Initiatives Jeunes, c'est une action nouvelle qui est portée par le BIJ, et parce qu'elle est portée par le BIJ ça s'adresse à tous les jeunes de 12 à 25 ans qui résident sur le territoire de la CAB.

La Bourse Initiatives Jeunes, ça part du constat que beaucoup de jeunes franchissent la porte de la structure le BIJ espace jeune, parlent de leurs projets, de leurs besoins et souvent du manque d'argent pour les réaliser. Ça part aussi du constat que quand on faisait passer les entretiens avec les jeunes lors de la bourse pour les permis de conduire, on voyait poindre des besoins qui n'étaient pas forcément coûteux mais auxquels on ne pouvait pas répondre avec notre simple bourse au permis.

Le principe avec cette Bourse Initiatives Jeunes, c'est d'aider les jeunes à financer leurs projets. Ces projets doivent reposer sur des principes d'accès à l'autonomie, d'épanouissement personnel et de citoyenneté, mais les domaines peuvent être très divers parce que justement on ne veut pas se restreindre et faire une liste exhaustive parce qu'il peut y avoir plein de projets auxquels nous on ne pense pas aujourd'hui. Ça peut être sportif, social, éducatif, mobilité, culturel, tout ce qu'on veut à partir du moment où ce n'est pas scolaire. Par exemple, ça ne peut pas aider à financer un stage à l'étranger dans le cadre des études.

L'aide sera une aide financière qui sera attribuée par une commission interne à la CAB. Elle sera de 50 % du budget prévisionnel et plafonnée à 500 € maximum.

Selon ce principe, les membres du Conseil sont invités à valider ce projet de Bourse Initiatives Jeunes ; à approuver les modalités techniques et financières pour l'attribution de cette bourse ; et autoriser le Président à signer les conventions avec les bénéficiaires.

M. le Président : Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

La CAB souhaite encourager les initiatives des jeunes de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour les aider à relever les défis qui s'offrent à eux en termes d'accès à l'autonomie, d'épanouissement personnel, de citoyenneté, de projet.

L'appel à projet « Bourse initiatives jeunes » permet de soutenir les projets des 12-25 ans.

Le projet peut s'inscrire dans différents domaines : sportif, social, éducatif, artistique, culturel, action de prévention, mobilité, citoyenneté.

Ce dispositif intègre et remplace la bourse au permis de conduire.

Cette action est portée par le Bureau Information Jeunesse/Espace Jeunes (BIJ/EJ) qui délivrera les dossiers de candidature et instruira ceux-ci en vue de la réunion

d'une commission interne constituée d'élus de la commission Jeunesse de la CAB et des animatrices référentes du BIJ/EJ. Trois sessions sont prévues dans l'année.

Les critères de choix des projets prévoient l'examen de la nature du projet, des compétences à mobiliser ou à acquérir pour la mise en œuvre et des conditions de ressources du candidat et de sa famille.

La commission interne aura pour mission de dresser un bilan annuel pour évaluer le dispositif.

La CAB apporte son soutien sous la forme d'une aide financière, versée au(x) porteur(s) de projet désigné(s) dans le dossier de candidature, limitée à 50 % du budget prévisionnel et plafonnée à 500 € maximum. Les projets peuvent recueillir d'autres financements publics ou privés en complément.

La bourse sera versée à l'issue de la délibération de la commission.

Un contrôle de l'utilisation de la bourse se fera a posteriori sur production de justificatifs tels que mentionnés dans le dossier de candidature.

Une convention sera signée entre la CAB et le(s) porteur(s) du projet. Cette convention définira le montant de la bourse et les engagements du (des) candidat(s).

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités :

- à valider le projet de la Bourse initiatives jeunes,
- à approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse,
- à autoriser le Président à signer les conventions avec les bénéficiaires.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour.

M. le Président : Comme je vous l'ai indiqué en début de séance, le dossier 9 est retiré et reporté. Dossier 10, approbation de la déclaration de projet n° 1 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de communes de Dordogne Eyraud Lidoire, Monsieur Capuron.

Approbation de la déclaration de projet n° 1 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de communes de Dordogne Eyraud Lidoire
--

D 2016 – 010

RAPPORTEUR : Didier CAPURON

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Capuron : Il s'agit de clôturer ce dossier qui concerne la déclaration de projet relative à la structure Alliance Aquitaine dont un des sites est la cave du Fleix.

Nous avons prescrit, vous vous en souvenez sûrement, le 22 juin 2015 cette déclaration de projet pour un chantier important sur ce site du Fleix. Tout d'abord, de modifier l'emplacement des quais de réception de la vendange, qui se situe aujourd'hui à l'avant de la structure et qui passerait à l'arrière, ce qui permet, de plus, de sécuriser la départementale par rapport à des files de tracteurs et de bennes de vendange à certaines heures et à certaines époques de l'année ; de permettre ensuite une meilleure lisibilité ou visibilité du magasin de vente de cette structure qui se situe aujourd'hui, vous l'avez peut-être vu en arrivant, sur le côté gauche de la structure, presque en sous-sol, en semi-enterré, donc de le ramener sur la façade principale de ce bâtiment, très visible depuis la départementale ; et bien entendu de pérenniser les emplois existants et de créer à court terme deux emplois qualifiés.

Le dossier a suivi la procédure classique et prévue, les personnes publiques associées ont donné leur accord et ont donné un avis favorable au projet le 4 novembre dernier. L'enquête publique s'est déroulée du 19 novembre au 19 décembre 2015, il n'y a eu aucune observation qui a été déposée au cours de cette enquête publique et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Aujourd'hui, il vous est proposé de vous prononcer sur l'intérêt général de cette déclaration de projet pour le développement à la fois économique et stratégique de la cave du Fleix ; d'adopter la déclaration de projet N° 1 du PLUI de l'ex CEL en portant la mise en compatibilité du PLUI et la CAB sera chargée d'effectuer les mesures de publicité réglementaires et de procéder à l'insertion de cette mention en affichage dans un journal diffusé dans le Département.

Dernière petite précision, ces travaux devraient commencer assez rapidement puisqu'ils sont financés par l'Europe et ils devraient être opérationnels pour la récolte prochaine, c'est-à-dire au mois de septembre 2016.

M. le Président : Merci. Sur ce dossier, des interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération n° 2014-155 du 15 décembre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal couvrant le territoire de l'ex-Communauté de Communes « Dordogne-Eyraud-Lidoire » (communes de Bosset, Fraise, La Force, Le Fleix, Lunas, Monfaucon, Prigonrieux, Saint-Georges-de-Blancaneix, Saint Géry et Saint Pierre d'Eyraud).

Par délibération n° 2015-87 du 22 juin 2015, le Conseil Communautaire a prescrit la déclaration de projet n° 1 valant mise en compatibilité du PLUI de l'ex-CCDEL portant sur le développement stratégique de la cave coopérative du Fleix, gérée par le groupe Alliance Aquitaine.

Ce projet présente un intérêt général pour le maintien et le développement de l'activité agricole sur le Bergeracois, en permettant la réorganisation fonctionnelle et organisationnelle de la cave coopérative du Fleix :

- meilleure efficacité dans le traitement de la récolte avec la réalisation de quais de déchargement à l'arrière du site et meilleure visibilité du magasin de vente assurant une mise en valeur de la production locale ;

- sécurisation du site en permettant une circulation à sens unique, et permettant de différencier le parking privé pour le personnel du parking public ;
- pérennisation des emplois existants et création à court terme de deux emplois qualifiés.

Ce dossier a fait l'objet d'un examen conjoint avec les personnes publiques associées le 4 novembre 2015 au cours duquel il a été émis un avis favorable au projet, sous réserve de précisions à apporter sur :

- l'état initial de l'environnement, en précisant les espèces et milieux naturels présents sur le site et à proximité, et notamment le ruisseau « La Gane »,
- la prise en compte du règlement de la zone bleue du Plan de Prévention du Risque Inondation et sa compatibilité avec le projet.

Ces demandes de complément ont également été recommandées par l'autorité environnementale dans son avis du 18 novembre 2015.

Le Président de la CAB a prescrit l'ouverture et les modalités de l'enquête publique par arrêté n° AG 2015-48 du 29 octobre 2015, enquête qui s'est déroulée du 19 novembre au 19 décembre 2015 inclus.

Le dossier d'enquête publique comprenait en plus du dossier initial et des avis des personnes publiques associées, une note complémentaire de la CAB comprenant un inventaire floristique et faunistique, la compatibilité de l'extension projetée avec les activités autorisées en zone bleue du règlement du PPRI et la prise en compte du corridor écologique identifié au SCoT Bergeracois.

Durant la période d'enquête publique, quatre permanences ont été effectuées en mairie du Fleix par la commissaire enquêteur. Aucune observation n'a été formulée dans le registre d'enquête, ni adressée par courrier ou courriel. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration de projet et à la mise en compatibilité du PLUi de l'ex-CCDEL dans son rapport du 2 janvier 2016.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-54 à L153-59, et R153-15 et suivants ;

Vu la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 ;

Vu la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009 et la loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (dite Grenelle II) ;

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014 complétée par la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (loi LAAF) du 13 octobre 2014 ;

Vu la loi portant nouvelle organisation de la République du 7 août 2015 ;

Vu la délibération n°2013-151 du 8 juillet 2013 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal à l'échelle du territoire de la CAB ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale Bergeracois approuvé le 2 décembre 2014 ;

Vu la délibération n°2014-155 du 15 décembre 2014 approuvant le PLUi sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes « Dordogne-Eyraud-Lidoire » ;

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 4 novembre 2015 concluant sur un avis favorable sous réserve des précisions et compléments à apporter au dossier ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale du 18 novembre 2015 ;

Vu l'arrêté AG 2015-48 du 29 octobre 2015 par lequel la CAB a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 19 novembre au 19 décembre 2015 ;

Vu la note complémentaire de la collectivité jointe au dossier d'enquête publique, apportant les compléments sollicités par les personnes publiques associées ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur émis dans son rapport du 2 janvier 2016 ;

Considérant que la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l'ex-CCDEL peut être adoptée telle que présentée lors de l'enquête publique ;

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- prononcer l'intérêt général de la déclaration de projet pour le développement économique et stratégique de la cave coopérative du Fleix ;
- adopter la déclaration de projet n°1 du PLUi de l'ex-CCDEL emportant mise en compatibilité du PLUi.

La Communauté d'Agglomération sera chargée :

- d'effectuer les mesures de publicité réglementaires, et notamment l'affichage de ladite délibération au siège de la CAB ainsi qu'en mairie du Fleix pendant un mois ;
- de procéder à l'insertion de cette mention d'affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, le dossier de déclaration de projet approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la CAB aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sera transmis aux dix communes concernées par le PLUi.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour.

M. le Président : Nous poursuivons, Monsieur Capuron, avec la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes de Dordogne Eyraud Lidoire : modalités de mise à disposition au public, modification N° 1.

Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de communes de Dordogne Eyraud Lidoire : modalités de mise à disposition au public

D 2016 – 011

RAPPORTEUR : Didier CAPURON

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Capuron : Après avoir fermé un chantier, on en ouvre un autre. C'est un chantier moins complexe, qui malheureusement est lié au fait que nous avons constaté depuis son approbation, qui je vous le rappelle était au 15 décembre 2014, a montré qu'un certain nombre d'erreurs matérielles, de coquilles et puis aussi d'ajustements en liaison avec l'évolution de la réglementation étaient nécessaires par rapport aux règlements graphiques et aux règlements écrits, de manière à répondre à un certain nombre de problématiques et surtout de manière à apporter une sécurité juridique la plus parfaite possible à ce type de document.

Il vous est proposé aujourd'hui de lancer une procédure de modification simplifiée pour apporter tout d'abord un certain nombre de modifications à des documents graphiques, des erreurs d'étiquette de zone, etc. J'ai le dossier avec moi mais je ne vais pas vous en donner le détail, ça serait un peu long, mais si vous avez des précisions je peux vous les donner, ça concerne essentiellement les communes, sur le zonage ça concerne la commune de Bosset, Saint-Géry et le Fleix je crois, de mémoire, c'est ça. Ce sont des corrections nécessaires, de manière à rendre cohérentes les orientations d'aménagement et de programmation en particulier, des petites rectifications de tracé à la marge. Il y a aussi la nécessité de modifier le règlement écrit, par rapport à certaines qualifications de zones, la zone UD par exemple, qui est une zone qui concerne un habitat diffus le long de voies de circulation importante, qui avait été positionnée sur certaines communes et qui en fait se limite à 2 communes, Prigonrieux et Saint-Pierre d'Eyraud, alors que nous avons mis La Force, le Fleix, Saint-Georges de Blancaneix qui ne sont plus concernées par ces zones UD, ça c'est un point de détail. Rectification de l'intitulé de l'emplacement réservé, ça c'est une bricole, là aussi toujours dans l'esprit et dans le but de sécuriser ce document, joindre toutes les annexes cartographiques du PPRI sur les 4 communes concernées par la Dordogne de manière à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté par rapport à ce dossier.

Ce que l'on vous propose, c'est que cette procédure de modification simplifiée, il faut décider de la mise à disposition du public et de la procédure. Le dossier complet a été tout d'abord présenté aux personnes publiques et associées, nous n'avons pas encore toutes les réponses mais a priori il n'y a pas de problèmes majeurs. Ce

dossier sera porté à la connaissance du public et sera mis à sa disposition. Une fois que l'enquête sera passée, il en sera tiré les conclusions.

Ce que l'on vous propose ce soir, c'est d'approuver les modalités de mise à disposition de ce dossier, avec la tenue à la disposition du public pendant un mois, et on vous propose que cette date d'enquête publique se déroule du mardi 1^{er} mars au vendredi 1^{er} avril inclus, dans les 10 communes concernées puisqu'on est sur un territoire d'un PLUI, de l'ex-CEDEL. Sera mis à la disposition du public dans les 10 mairies concernées un registre, et sera aussi mis en ligne sur le site internet de la CAB ; et la CAB sera chargée d'effectuer toutes les mesures de publicité réglementaire, et de procéder à l'insertion dans un journal d'annonces légales diffusé dans le Département.

Il vous est proposé ce soir d'arrêter cette procédure.

M. le Président : Merci. Sur ce dossier, qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération n°2014-155 du 15 décembre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal couvrant le territoire de l'ex-Communauté de Communes « Dordogne-Eyraud-Lidoire » (communes de Bosset, Fraisse, La Force, Le Fleix, Lunas, Monfaucon, Prigonrieux, Saint-Georges-de-Blancaneix, Saint Géry et Saint Pierre d'Eyraud).

La mise en œuvre de ce PLUi a permis de se rendre compte d'erreurs matérielles, de coquilles et d'ajustements à apporter au règlement graphique et écrit.

Il convient donc de modifier le zonage et le règlement à la marge, pour prendre en compte ces erreurs. Par conséquent, une procédure de modification simplifiée a été prescrite par arrêté n° AG 2016-02 du 12 janvier 2016, conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Tel que mentionné dans l'arrêté, le projet de modification porte notamment sur :

- des modifications apportées aux documents graphiques : erreurs d'étiquettes de zones, ajustements mineurs de zones en cohérence avec les orientations d'aménagement et de programmation, ajustement de deux zones urbaines, ... ;
- des modifications sur le règlement écrit : rectification des communes concernées par la zone UD, assouplissement en zone Ah et Nh pour permettre le changement de destination ;
- la rectification de l'intitulé d'un emplacement réservé ;
- des compléments apportés aux annexes cartographiques et des éléments du PPRI.

La mise en œuvre de cette procédure consiste à mettre à la disposition du public un dossier comprenant l'exposé des motifs et le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont alors enregistrées et conservées.

Les personnes publiques associées ont été consultées sur ce dossier par courrier du 21 janvier 2016, et invitées à faire part de leur avis pour le 19 février 2016.

Les modalités de cette mise à disposition doivent être précisées en conseil communautaire et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

A l'issue de la période de mise à disposition, le Président de la CAB présentera le bilan des observations devant le conseil communautaire, qui devra délibérer et adopter le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations du public par délibération motivée.

Il est proposé au conseil communautaire les modalités de mise à disposition suivantes :

- Le dossier sera tenu à la disposition du public pendant un mois, du mardi 1^{er} mars au vendredi 1^{er} avril inclus, dans les mairies des dix communes concernées par le PLUi de l'ex-CCDEL, aux heures et horaires habituels d'ouverture de chaque mairie, et au siège de la CAB ;
- Un registre sera mis à disposition du public dans les dix mairies concernées et au siège de la CAB, pour recueillir leurs observations
- Le dossier sera mis en ligne sur le site internet de la CAB et toute observation pourra être transmise du 1^{er} mars au 1^{er} avril inclus par mail à urbanisme@la-cab.fr.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 à L145-48, R 153-20 et R153-21 ;

Vu la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 ;

Vu la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009 et la loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (dite Grenelle II) ;

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014 complété par la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (loi LAAF) du 13 octobre 2014 ;

Vu la loi portant nouvelle organisation de la République du 7 août 2015 ;

Vu la délibération n°2013-151 du 8 juillet 2013 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal à l'échelle du territoire de la CAB ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale Bergeracois approuvé le 2 décembre 2014 ;

Vu la délibération n°2014-155 du 15 décembre 2014 approuvant le PLUi sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes « Dordogne-Eyraud-Lidoire » ;

Vu l'arrêté AG 2016-02 du 12 janvier 2016 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLUi de l'ex-CCDEL ;

Considérant que les personnes publiques associées ont été consultées sur ce dossier par courrier du 21 janvier 2016 ;

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 comme suit :

- Le dossier sera tenu à la disposition du public pendant un mois, du mardi 1^{er} mars au vendredi 1^{er} avril inclus, dans les mairies des dix communes concernées par le PLUi de l'ex-CCDEL, aux heures et horaires habituels d'ouverture de chaque mairie, et au siège de la CAB ;
- Un registre sera mis à disposition du public dans les dix mairies concernées et au siège de la CAB, pour recueillir leurs observations ;
- Le dossier sera mis en ligne sur le site internet de la CAB et toute observation pourra être transmise du mardi 1^{er} mars au vendredi 1^{er} avril inclus par mail à urbanisme@la-cab.fr.

La Communauté d'Agglomération sera chargée :

- d'effectuer les mesures de publicité réglementaires, et notamment l'affichage de ladite délibération au siège de la CAB ainsi que dans les dix mairies concernées par cette procédure pendant un mois ;
- de procéder à l'insertion de cette mention d'affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- de procéder à la parution dans un journal diffusé dans le département d'un avis au public huit jours avant la mise à disposition du dossier, précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations. Cet avis sera également affiché dans les dix mairies concernées et sur le site internet de la CAB dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour.

M. le Président : Nous passons maintenant aux 2 motions. Première motion, une motion de soutien à la filière gras, vous avez l'ensemble du texte, je demande à Monsieur Blondin de vous la présenter de manière synthétique, mettant en exergue les grands problèmes rencontrés par la filière.

D 2016 – 012

RAPPORTEUR : Francis BLONDIN

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Blondin : Nul n'est censé savoir que le virus Influenza aviaire est apparu dans notre Département au mois de novembre, qu'il a touché entre autres 7 autres départements, il n'y a pas que la Dordogne, et que 69 foyers avaient été détectés.

Ça pose un gros problème, la situation est extrêmement complexe pour tous les acteurs de la filière, je dis bien tous, et toutes les activités concernant de près ou de loin les élevages de canards et d'oies sont concernées. Le gouvernement a pris des mesures, dans la motion, vous l'avez lue, elles sont extrêmement brutales, je tiens à le souligner. Malheureusement, il va falloir faire face. Et donc, beaucoup d'acteurs et d'activités sont concernés, les aides publiques sont bloquées, ont été débloquées et s'arrêtent à 130 millions d'euros pour compenser les revenus et les pertes des 4 000 éleveurs touchés et tous les fournisseurs accouveurs. Les conséquences, elles sont forcément nombreuses : la chute de la production, qui va durer longtemps ; une forte augmentation des prix, ça c'est obligatoire ; le risque de disparition des souches locales qui garantissent la diversité génétique des palmipèdes de notre Département. Et toutes les menaces : l'augmentation des importations provenant de l'est de l'Europe ; le transfert de notre production dans d'autres départements ; la modernisation des élevages avec de nouveaux comportements sanitaires pour éviter que la situation se reproduise, qui va nécessiter aussi de lourds investissements.

Dans ce contexte, la CAB, qui souhaite apporter son soutien à la filière des palmipèdes, demande : à ce qu'un diagnostic de la situation soit fait rapidement pour déterminer avec précision le montant des préjudices subis par l'ensemble de la filière et des secteurs qui sont liés ; d'augmenter le niveau des aides afin de compenser entièrement la baisse des revenus de l'ensemble des acteurs de la filière. L'estimation réalisée aujourd'hui paraît nettement sous-évaluée et notamment ne tient pas compte de l'ensemble des activités induites. Il y a quand même 30 000 emplois directs et 100 000 emplois indirects concernés ; que le soutien des pouvoirs publics soit équitablement réparti sur l'ensemble de la filière avec la mise en place d'une batterie de mesures adaptées aux différentes configurations rencontrées. En plus des 130 millions d'euros annoncés par les pouvoirs publics pour le maillon accoupage-élevage qui demeure indispensable, il est nécessaire d'apporter un appui du même ordre à la transformation, en tenant compte de l'hétérogénéité de ce secteur. De même un soutien financier à l'ensemble des activités connexes de la filière est nécessaire, pour le transport et le tourisme entre autres ; de porter une attention à la filière courte et aux petits producteurs de la filière traditionnelle aujourd'hui en danger ; la production et la vente directe ; les marchés de producteurs ; les fermes-auberges ; les tables d'hôtes, qui représentent l'image du Périgord, de notre territoire, et qui risquent de disparaître car étant les plus fragiles ; à la Région, l'Etat et l'Union Européenne que des mesures exceptionnelles soient prises pour protéger les différents labels soulignant la qualité des productions et des filières ; et enfin, que des moyens spécifiques soient affectés à la recherche avec objectif de mettre au point un vaccin contre l'Influenza aviaire, qui assurera la

stabilité et la pérennité des différentes filières de production. La CAB demande à ce que les modalités d'accompagnement financier des entreprises soient les suivantes : premièrement, d'apporter des aides sur la durée car le redressement de la situation prendra du temps ; d'obtenir une mise en œuvre souple et rapide des dispositifs de versement des aides car les conséquences de cette crise sont immédiates, surtout pour les accouveurs et les petits producteurs ; demander l'exonération sur 2 ans des charges sociales et patronales, le dégrèvement de la CFE pendant 2 ans ; l'allègement des coûts salariaux avec la prise en charge du surcoût salarial lié à l'activité partielle ; de prévoir un accompagnement personnalisé des acteurs de la filière avec la mise en place d'avance de trésorerie, de dispositifs de formation des salariés en activité partielle et d'aide aux investissements pour répondre aux nouveaux enjeux sanitaires ; de prévoir des aides à la reconquête des marchés tant à l'export que sur le marché national ; de demander à l'Etat et à la Région d'intervenir pour le maintien des lignes de crédit auprès des banques ; d'obtenir un décalage d'une année pour le remboursement des emprunts avec une prise en charge des intérêts ; et enfin, de mettre en place un dispositif de veille puis d'accompagnement pour assurer dans de bonnes conditions le redémarrage et la production à l'issue de la période de vide sanitaire. J'ai par ailleurs une information, j'ai lu que le comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras se réunissait demain avec tous les partenaires, que ce soient les banques, tout ce qui touche de près ou de loin à la filière.

M. le Président : Sur cette motion, des interventions ?

J'ajouterai, on présente une motion concernant la filière gras, mais on pourrait étendre cette motion à tout le monde agricole aujourd'hui, toutes les différentes filières, que ce soit le lait, que ce soit l'élevage, que ce soit le porc, qui sont particulièrement touchés aujourd'hui par la situation extrêmement grave et extrêmement difficile. D'ailleurs, un certain nombre d'agriculteurs ont pu le témoigner il y a quelques jours, ici, aux portes de la Ville. Une situation particulièrement grave, extrêmement difficile pour les petites exploitations aujourd'hui dans notre Département et au niveau national.

Une série de discussions va être menée conjointement par la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Commerce, afin de réunir les différentes organisations syndicales agricoles et la grande distribution afin de trouver un certain nombre de passerelles et d'installer ce que l'on appelle des circuits courts qui peuvent être aussi une fenêtre et un volet important concernant la production locale.

Voilà, Mesdames Messieurs, concernant cette motion. Y a-t-il des oppositions par rapport à cette motion ? Une abstention ? Je vous remercie de la voter à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Le virus d'influenza aviaire est apparu en Dordogne le 24 novembre 2015 et à ce jour, 69 foyers d'influenza aviaire hautement pathogènes ont été détectés dans 8 départements du Sud-Ouest.

Un arrêté ministériel du 15 janvier dernier a imposé l'application dans le Grand Sud-Ouest du vide sanitaire pour lutter contre le virus de la grippe aviaire (interdiction d'élever des palmipèdes depuis le 18 janvier dans le grand sud-ouest soit 18 départements concernés).

Les conséquences économiques pour l'ensemble de la filière s'évaluent entre 300 et 350 millions d'euros selon le Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (Cifog).

C'est une crise sans-précédent dans l'agro-alimentaire par son ampleur et la brutalité des mesures prises par les pouvoirs publics.

Les mesures annoncées par le Ministre de l'agriculture ne couvrent que partiellement la baisse des revenus de l'ensemble des acteurs de la filière.

650 élevages en Dordogne sont concernés par la mesure (4 000 dans le sud-ouest).

Les principaux acteurs de la filière et les activités concernées :

- les accouveurs qui fournissent les canetons (plus d'éclosion de canetons durant 4 à 6 mois depuis le 18 janvier),
- les éleveurs et gaveurs (plus de caneton, les canards en cours d'élevage seront élevés jusqu'au gavage et abattus d'ici fin avril),
- l'abattage (exemple de l'abattoir Palmigord à Bergerac : 50 à 60 pers au chômage technique),
- les transformateurs et conserveurs (exemple de la Truffe Périgourdine : 80 % de son personnel au chômage technique soit 44 pers, perte de 20 millions d'€ de CA sur 36 réalisés en 2015, gel des embauches et investissements),
- les fabricants et vendeurs d'aliments,
- les transporteurs,
- la filière tourisme ...

130 millions d'€ d'aides publiques sont débloquées pour compenser les pertes de revenus des 4 000 éleveurs touchés et leurs fournisseurs accouveurs.

Pour les industriels et transformateurs, sont envisagées des avances de trésorerie, des reports ou exonérations de cotisations sociales, des mesures de chômage partiel et des formations aux salariés, ces mesures ne compensant pas totalement les pertes d'exploitation subies.

Les principaux acteurs menacés à terme : artisans et petits producteurs, TPE et PME, structures de 3 à 6 personnes, les fermes avec ateliers découpe et ventes directes, la filière traditionnelle d'élevage de canards gras dans son ensemble est menacée.

Conséquences de la crise :

- chute majeure et durable de la production,
- forte augmentation des prix,
- risque de disparition des souches locales qui garantissent la diversité génétique des palmipèdes de Dordogne,
- menaces importantes sur la filière courte,
- augmentation des importations provenant de l'est de l'Europe,
- menace de transfert d'une partie de la production dans d'autres départements non touchés par la crise sauf pour les appellations IGP non délocalisables,
- la modernisation des élevages avec de nouveaux comportements sanitaires pour éviter que la situation se reproduise va nécessiter de lourds

investissements difficilement finançables par les petites structures et conduire à l'augmentation des coûts de production.

L'élevage de canetons devrait redémarrer à la mi-mai et les premiers abattages de canards gras devraient avoir lieu à la mi-août.

Aujourd'hui, il n'y a aucune garantie que les mesures prises permettront d'éradiquer une nouvelle attaque virale.

Compte tenu de ce contexte, la CAB souhaite apporter son soutien à la filière des palmipèdes à foie gras et demande :

- à ce qu'un diagnostic de la situation soit fait rapidement pour déterminer avec précision le montant des préjudices subis par l'ensemble de la filière et des secteurs qui y sont liés (nécessité d'une évaluation par groupes d'entreprises),
- d'augmenter le niveau des aides afin de compenser entièrement la baisse de revenus de l'ensemble des acteurs de la filière. L'estimation réalisée aujourd'hui paraît nettement sous-évaluée et notamment ne tient pas compte de l'ensemble des activités induites (30 000 emplois directs et 100 000 emplois indirects),
- que le soutien des pouvoirs publics soit équitablement réparti sur l'ensemble de la filière avec la mise en place d'une batterie de mesures adaptées aux différentes configurations rencontrées. En plus des 130 M€ annoncés par les pouvoirs publics pour le maillon accoupage/élevage qui demeurent indispensables, il est nécessaire d'apporter un appui du même ordre à la transformation en tenant compte de l'hétérogénéité de ce secteur. De même, un soutien financier à l'ensemble des activités connexes à la filière est nécessaire (transports, le tourisme ...),
- de porter une attention particulière à la filière courte et aux petits producteurs de la filière traditionnelle aujourd'hui en danger (production et vente directe, marchés de producteurs, fermes-auberges, tables d'hôte...) qui représentent l'image Périgord de notre territoire et qui risque de disparaître car étant les plus fragiles.
- à la Région, l'Etat et l'union Européenne que des mesures exceptionnelles soient prises pour protéger les différents labels soulignant la qualité des productions et des filières.
- que des moyens spécifiques soient affectés à la recherche avec l'objectif de mettre au point un vaccin contre l'Influenza aviaire qui assurera la stabilité et la pérennité des différentes filières de productions.

La CAB demande à ce que les modalités d'accompagnement financier des entreprises soit les suivantes :

- Apporter des aides sur la durée car le redressement de la situation prendra du temps,
- Obtenir une mise en œuvre souple et rapide des dispositifs de versement des aides car les conséquences de cette crise sont immédiates surtout pour les accoupeurs et petits producteurs,

- Demander l'exonération sur 2 ans des charges sociales et patronales, le dégrèvement de la CFE pendant 2 ans, l'allégement des coûts salariaux (prise en charge du surcoût salarial lié à l'activité partielle),
- Prévoir un accompagnement personnalisé des acteurs de la filière avec la mise en place d'avances de trésorerie, de dispositifs de formation des salariés en activité partielle et d'aides aux investissements pour répondre aux nouveaux enjeux sanitaires,
- Prévoir des aides à la reconquête des marchés tant à l'export que sur le marché national,
- Demander à l'Etat et à la Région d'intervenir pour le maintien des lignes de crédit auprès des banques,
- Obtenir un décalage d'une année pour le remboursement des emprunts avec une prise en charge des intérêts,
- Mettre en place un dispositif de veille puis d'accompagnement pour assurer dans de bonnes conditions le redémarrage de la production à l'issue de la période de vide sanitaire,

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver cette motion.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour.

M. le Président : Nous passons à l'autre motion, qui est relative à l'amélioration de la desserte ferroviaire Bergerac/Libourne/Bordeaux, et je cède la parole à Monsieur Thierry Auroy-Peytou.

<p>Motion relative à l'amélioration de la desserte ferroviaire Bergerac/Libourne/Bordeaux</p>
--

D 2016 – 013

RAPPORTEUR : Thierry AUROY-PEYTOU

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Auroy-Peytou : Merci Monsieur le Président d'avoir proposé cette motion à ce Conseil Communautaire parce que la situation est encore plus grave sur cette ligne Bordeaux/Bergerac/Sarlat. Depuis plusieurs mois, vous voyez mon intervention dans les médias sur cette ligne, en sachant que cette ligne marche très bien puisqu'elle transporte plus de 670 000 voyageurs par an et que, suite à la volonté des élus sur l'amélioration de cet axe Libourne-Bergerac, la SNCF prend des décisions contraires à notre volonté de porter au plus haut les valeurs de cette ligne. Après l'annulation de plusieurs trains durant les fêtes de Noël, pour des raisons de personnels et de congés, après des grèves à répétition, et je ne remets pas en cause le droit de grève

puisque c'est un droit constitutionnel auquel je suis très attaché, mais le service minimum qui n'est pas respecté sur cette ligne puisque tous les trains Bordeaux-Sarlat sont limités à Bergerac. On ne limite pas les Bordeaux-Arcachon à Marcheprime. Après toutes ces incivilités qu'on a pu rencontrer, les incivilités qu'on a pu rencontrer dans les trains scolaires le matin et le soir, en immobilisant ainsi les trains en pleine ligne, ce qui fait boule de neige sur la régularité. Voilà tous ces points ont été abordés avec la SNCF et croyez-moi les discussions sont très dures. Ceci n'est pas acceptable, puisque depuis le 8 février dernier nous avons encore subi deux suppressions de trains, le 8 février dernier, le matin à 6h12 pour Bordeaux et à 7h03 pour Libourne. Bien sûr les usagers sont pénalisés, les usagers abonnés du matin et du soir et sans concertation avec les élus, nous avons appris, moi j'ai appris le vendredi précédent le 8 février de la mesure applicable le 8 février jusqu'au 2 juillet. En sachant que ces trains sont supprimés et qu'on m'a promis qu'on allait les remettre le 2 juillet. En sachant que ces trains ne circulent jamais en plein été. Vous voyez, on en a encore pour 6 mois de plus.

Je ne vais pas être très long, je remercie le Président d'avoir proposé cette motion puisqu'il est urgent aujourd'hui de mettre en place ce comité de surveillance, que je souhaite mettre en place avec les élus du linéaire, de la ligne Bordeaux-Sarlat ; les représentants d'usagers ; les associations ; la SNCF, qui est d'accord pour être autour de cette table ; les élus de la Région puisque ce sont eux qui sont responsables au niveau de la politique TER, pour enfin pouvoir remonter tous les dysfonctionnements de cette ligne, pour y apporter notre savoir et apporter une amélioration de notre ligne qui est en péril, avec toutes ces décisions en sachant qu'aujourd'hui il y a 26 circulations sur l'Aquitaine, je ne parle pas de l'Aquitaine politique, je ne parle que de l'Aquitaine, 26 circulations qui sont supprimées, pour des travaux ou pour du recrutement d'agents de conduite, en sachant qu'il manque 15 conducteurs sur 260 conducteurs nécessaires pour un service normal sur l'Aquitaine.

Voilà Monsieur le Président, j'ai fait très court, vous savez que je suis passionné sur ce dossier. Je vous invite à approuver cette motion.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Garrigue.

M. Garrigue : Je voulais dire qu'on va bien sûr voter cette motion parce que c'est vrai que la situation de cette ligne nous inquiète. Moi j'en suis usager régulier et c'est vrai que la situation de cette ligne, je le vois à chaque fois, se dégrade de mois en mois. Il y a une question, il y a cette dégradation que nous constatons, il y a un autre élément qu'il faut souligner parce que on sait bien que la SNCF a des difficultés, on sait bien que le réseau, on avait rencontré le ministre des Transports d'ailleurs qui nous avait dit que c'était l'ensemble du réseau national qui avait des difficultés, mais le sentiment qu'on a c'est que ces difficultés on ne les a pas sur les autres lignes de la Région. On connaît bien les lignes de la région Sud Ouest, on a l'impression qu'elles se concentrent essentiellement sur la ligne Bordeaux-Libourne-Bergerac-Sarlat. Moi je pense qu'il faut qu'on réagisse de manière un peu plus musclée parce que je ne vois pas pour quelles raisons c'est toujours les gens de cette ligne-là, les usagers qui sont sur l'ensemble de ce linéaire qui sont pénalisés et qui sont finalement sacrifiés. Et chaque fois qu'il y a un problème, on l'avait déjà dénoncé il y a un certain temps, chaque fois qu'il y a un problème de motrice qui est en panne ou une difficulté ou des agents qui manquent etc., c'est toujours sur cette ligne-là qu'on fait porter les difficultés. On est arrivés à un point où vraiment maintenant ça suffit ! Et je pense qu'il faut qu'on durcisse vraiment le ton et vis-à-vis de la SNCF et vis-à-vis de la Région.

M. Auroy-Peytou : Oui, vous avez raison de dire à chaque fois quand il y a des suppressions de trains suite à des problèmes de matériel, puisque le matériel est vieillissant, ça fait 35 ans qu'il roule sur cette ligne, ils m'ont promis qu'il va être sorti d'ici le 15 décembre prochain, on n'aurait plus que de nouveaux matériels mais on me promet ça depuis 4 ans ! Il est vrai que tous les acteurs cheminots de la ligne, vous le savez puisque vous prenez souvent le train à Bergerac, sont très attentifs à prendre la commande des décisions locales et non laisser cette décision au niveau de la Région. Il s'est produit plusieurs fois, à titre personnel, d'intervenir sans avoir l'accord de la région de Bordeaux pour éviter les suppressions de train. Encore dernièrement où on devait supprimer un train qui allait sur Sarlat pour un problème de régulateur de vitesse, et où j'ai pris la décision de prendre l'élément de queue et d'assurer le service pour 80 personnes sur Sarlat. Bien sûr ça m'a été reproché ce soir-là mais si demain je vais sur Sarreguemines par mutation, j'espère qu'il y aura une motion pour m'aider à m'être maintenu sur Bergerac !

M. le Président : Tous ensemble ! Monsieur Zapéra.

M. Zapera : Au niveau du groupe communiste front de gauche, la situation de la SNCF nous préoccupe aussi particulièrement et nous souhaitons apporter un amendement à cette motion au cinquième paragraphe. Un amendement qui explique un peu les causes de cette dérive de la SNCF. A « toutefois, force est de constater alors même que chacun a pu convenir de l'impérieuse nécessité de la rénovation de cette ligne, que des décisions de gestion prises par la SNCF », nous vous proposons de rajouter : « , conséquence des directives européennes sur la libéralisation du transport ferroviaire, viennent contredire cette volonté ». Parce que sans ces directives européennes de libéralisation du transport ferroviaire, nous n'aurions pas eu ces problèmes-là.

M. Garrigue : Moi j'ai le sentiment que là on entre sur un autre débat. Les chemins de fer n'ont pas les mêmes problèmes dans tous les pays d'Europe. Je ne prends pas l'exemple de la Grande-Bretagne qui a privatisé l'exploitation, mais il y a d'autres pays d'Europe qui ont gardé des sociétés nationales comme nous et qui n'ont pas les problèmes qu'on a en France. Donc il y a quand même des problèmes effectivement spécifiques au plan national et puis il y a aussi, et j'insiste là-dessus, la manière dont cette ligne est traitée, ici à l'intérieur de la région Aquitaine, et qui est absolument scandaleuse !

M. Zapera : Monsieur Garrigue, si vous habitez à Buisson de Cadouin, vous auriez les mêmes problèmes qu'à Bergerac parce que la ligne qui remonte sur Agen, ce n'est pas qu'à Bergerac, c'est la SNCF en général et c'est de partout en France, que ça soit à Sarreguemines, à Cahors. La ligne Toulouse-Paris, je ne vous dis pas les problèmes qu'ils ont, ils se sont battus pour préserver des gares à Souillac, il y a eu des comités de vigilance. Cette problématique est liée à la libéralisation du transport ferroviaire, qu'on le veuille ou pas, c'est la libération du marché, ce sont les conséquences.

M. le Président : D'autres interventions ? Sur la proposition de Monsieur Zapéra ?

M. Auroy-Peytou : Oui Président, je voudrais rajouter sur le paragraphe 6 il y a une petite erreur : « ou encore des problèmes de sécurité » c'est « d'insécurité », sur le texte, c'est « des problèmes d'insécurité » et non de « sécurité » parce que sécurité c'est sécurité ferroviaire et il n'y a pas de problèmes sur la sécurité ferroviaire, heureusement d'ailleurs, c'est l'insécurité au niveau de nos transports scolaires le matin où on a identifié et depuis, comme nous avons fait pour les transports urbains, nous avons mis hors de jeu ces élèves porteurs d'un abonnement scolaire qui

perturbaient notamment nos trains le soir en mettant 40 minutes de retard sur certains trains. C'est l'insécurité en mettant la police ferroviaire dans ces trains.

M. le Président : Ce n'est pas tant un problème d'insécurité mais plutôt d'incivilité.

M. Ayroy-Peytou : D'incivilité, si vous voulez.

M. le Président : Je veux bien qu'on mette incivilité, première modification. Deuxième modification, la proposition de Monsieur Zapéra, qui souhaiterait que nous ajoutions « conséquence de la libéralisation au niveau européen ». Est-ce qu'il y en a qui s'opposent à cet amendement ? Est-ce qu'il y en a qui s'abstiennent ? Ceux qui sont pour ? Vous avez compté ? Ça donne quoi ? L'amendement est adopté.

M. Garrigue : Mais on vote aussi la motion. L'amendement c'est une chose mais la motion il faut la voter.

M. le Président : La motion il faut la voter, tout à fait. La motion, c'est la motion relative à l'amélioration de la desserte ferroviaire Bergerac/Libourne/Bordeaux. Il y a un amendement qui a été apporté et il vient d'être voté. Donc motion adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Depuis plusieurs mois, l'ensemble des élus périgourdins et girondins concernés par le linéaire de la voie ferrée Sarlat/Bergerac/Libourne/Bordeaux se mobilisent pour obtenir la rénovation de cette infrastructure, qui transporte chaque année plus de 670 000 voyageurs.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté affirmée de désenclavement des territoires intérieurs au double bénéfice d'un meilleur développement économique et d'un meilleur service public rendu à nos populations.

C'est avec une réelle satisfaction que nous avons pris acte de l'inscription de ce besoin dans le Contrat de Projets Etat/Région Aquitaine 2015-2020.

De même, nous apprécions à leurs justes valeurs les participations financières de l'Etat et de la Région Aquitaine, signe de la bonne prise en compte d'une réalité territoriale qui doit tous nous mobiliser.

Toutefois force est de constater alors même que chacun a pu convenir de l'impérieuse nécessité de la rénovation de cette ligne que des décisions de gestion prises par la SNCF viennent contredire cette volonté.

Ainsi après des annulations, à répétition, inopinées de trains, des retards répétés, le maintien sur ligne de matériels défectueux, ou encore des problèmes de sécurité par manque de personnel formé, il apparaît désormais que des suppressions sans préavis soient mises en œuvre.

Ceci n'est pas acceptable et intervient en parfaite contradiction avec les besoins du territoire, étant entendu que les collectivités sont sollicitées au cofinancement des travaux de rénovation. De même au regard des préconisations de la COP 21 et des dispositions « Grenelle de l'environnement », et enfin aux risques que font encourir

les transports de voyageurs par autocars, sans parler des distorsions de concurrence et de la pérennisation de notre système, ces décisions ne peuvent se prendre en dehors de tout contrôle des collectivités locales et sans leur accord.

Notre ligne Bordeaux-Bergerac-Sarlat est vitale pour les jeunes, les demandeurs d'emploi, les déplacements professionnels. Dès lors le train reste la seule possibilité de se déplacer dans notre région rurale. Aussi nous demandons la mise en place immédiate d'un **comité de surveillance** de la liaison Bordeaux-Sarlat comprenant des représentants d'usagers, d'élus, de la SNCF, de la Région ALPC.

PROPOSITION DE 1^{ER} AMENDEMENT :

Dans le 6^{ème} paragraphe, remplacer le mot « sécurité » par « *incivilité* ».

DECISION :

Adopté par 57 voix pour.

PROPOSITION DE 2^{EME} AMENDEMENT :

Dans le 5^{ème} paragraphe, rajouter des décisions de gestion prises par la SNCF, « *conséquence des directives européennes sur la libéralisation du transport ferroviaire* », viennent contredire cette volonté :

DECISION :

Adopté par 39 voix pour, 15 voix contre, 3 abstentions.

PROPOSITION DE LA MOTION MODIFIEE :

Depuis plusieurs mois, l'ensemble des élus périgourdiens et girondins concernés par le linéaire de la voie ferrée Sarlat/Bergerac/Libourne/Bordeaux se mobilisent pour obtenir la rénovation de cette infrastructure, qui transporte chaque année plus de 670 000 voyageurs.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté affirmée de désenclavement des territoires intérieurs au double bénéfice d'un meilleur développement économique et d'un meilleur service public rendu à nos populations.

C'est avec une réelle satisfaction que nous avons pris acte de l'inscription de ce besoin dans le Contrat de Projets Etat/Région Aquitaine 2015-2020.

De même, nous apprécions à leurs justes valeurs les participations financières de l'Etat et de la Région Aquitaine, signe de la bonne prise en compte d'une réalité territoriale qui doit tous nous mobiliser.

Toutefois force est de constater alors même que chacun a pu convenir de l'impérieuse nécessité de la rénovation de cette ligne que des décisions de gestion prises par la SNCF, conséquence des directives européennes sur la libéralisation du transport ferroviaire, viennent contredire cette volonté.

Ainsi après des annulations, à répétition, inopinées de trains, des retards répétés, le maintien sur ligne de matériels défectueux, ou encore des problèmes d'incivilité par manque de personnel formé, il apparaît désormais que des suppressions sans préavis soient mises en œuvre.

Ceci n'est pas acceptable et intervient en parfaite contradiction avec les besoins du territoire, étant entendu que les collectivités sont sollicitées au cofinancement des travaux de rénovation. De même au regard des préconisations de la COP 21 et des dispositions « Grenelle de l'environnement », et enfin aux risques que font encourir les transports de voyageurs par autocars, sans parler des distorsions de concurrence et de la pérennisation de notre système, ces décisions ne peuvent se prendre en dehors de tout contrôle des collectivités locales et sans leur accord.

Notre ligne Bordeaux-Bergerac-Sarlat est vitale pour les jeunes, les demandeurs d'emploi, les déplacements professionnels. Dès lors le train reste la seule possibilité de se déplacer dans notre région rurale. Aussi nous demandons la mise en place immédiate d'un **comité de surveillance** de la liaison Bordeaux-Sarlat comprenant des représentants d'usagers, d'élus, de la SNCF, de la Région ALPC.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour.

DECISIONS PRESENTÉES POUR INFORMATION :

Décisions prises par délégation du conseil en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales :

L 2015 - 060 : Don de Monsieur Alain MICHARDIERE au profit du centre de loisirs de Toutifaut (un billard, un trampoline, une table de tennis de table, un flipper et quatre vélos enfants).

L 2015 – 061 : Conclusion d'un marché de services de téléphonie filaire, de télécommunications mobiles et d'interconnexion de sites et d'accès à internet :

- ORANGE SA - lot n°1 : « services de téléphonie filaire »
- ORANGE SA - lot n° 2 : « services de télécommunications mobiles »
- ADISTA - lot n°3 : « services d'interconnexion de sites et d'accès à internet avec débits garantis »
- ORANGE SA - lot n°4 : « services d'accès à internet sans débits garantis ».

L 2015 – 062 : Conclusion d'une convention avec la société Ecofinance pour la mise en place du schéma de mutualisation pour un montant de 14 900 € H.T.

L 2015 – 063 : Donation de la SEITA au profit du musée du tabac (objets et documentations provenant de l'Institut du Tabac de Bergerac).
L 2015 – 064 : Transports Urbains Bergeracois – Modification des tarifs 2016.
L 2015 – 065 : Modification de la régie de recettes des Transports Urbains Bergeracois.
L 2015 – 066 : Conclusion d'un marché avec l'entreprise EUROVIA AQUITAINE pour l'aménagement du bourg de La Force pour un montant de 333 306,35 € H.T.
L 2015 – 067 : Conclusion d'un marché avec l'entreprise ETR pour l'aménagement du bourg de Lamonzie Montastruc pour un montant de 272 000,58 € H.T.
<p>L 2015 – 068 : Conclusion d'un marché pour la fourniture de produits spécifiques piscine avec l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • QUARON - lot 1 : traitement de l'eau pour un montant minimum de 2 000 € H.T/an et maximum de 4 000 € H.T/an • GACHES CHIMIE – lot 2 : fourniture traitement de l'eau pour un montant minimum de 1 500 € H.T/an et maximum de 2 500 € H.T/an • GAZECHIM - lot 3 : chloration gaz pour un montant minimum de 4 000 € H.T/an et maximum de 5 000 € H.T • GACHES CHIMIE - lot 4 : filtration pour un montant minimum de 3 200 € H.T/an et maximum de 6 000 € H.T • RHONE CHIMIE INDUSTRIE - lot 5 : produits entretien bassins et plages pour un montant minimum de 500 € H.T/an et maximum 1 500 € H.T • GACHES CHIMIE - lot 6 : fournitures pour entretien et traitement bassin pour un montant minimum de 1 800 € H.T/an et maximum de 2 500 € H.T • RHONE CHIMIE INDUSTRIE - lot 7 : produits entretien accueil et vestiaires pour un montant minimum de 2 000 € H.T/an et maximum de 4 500 € H.T <p>Le lot n°8 « fourniture d'entretien accueil et vestiaires » est déclaré infructueux en raison d'absence d'offres.</p>
<p>L 2015 - 069 : Conclusion d'un marché de fournitures administratives et de papier blanc A4 et A3 avec l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers Saint Christophe lot n°2 « fournitures administratives – lot réservé à des entreprises adaptées » pour un montant de 4 000 € H.T par an maximum • Excel Buro Burolike « papier A4 et A3 option 1 papier PEFC ou FSC » pour un montant de 8 000 € H.T par an maximum. <p>Le lot n°1 « Fournitures administratives » est déclaré sans suite pour des motifs d'intérêt général.</p>
L2016 - 003 : Conclusion d'une convention d'occupation du domaine commercial avec le syndicat de copropriété du centre commercial de la Cavaille Nord pour l'implantation d'un poteau d'arrêt de bus pour les transports urbains bergeracois.

L2016 - 004 : Conclusion d'un bail de location avec la SCI la Chataigneraie pour les locaux des services techniques de la CAB situés Route de Saint Alvère, pour un montant annuel de 20 950 €, pour une durée de 6 ans.

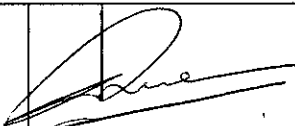
M. le Président : Avant de lever la séance, y a-t-il d'autre question concernant les décisions prises pour information. Il n'y en a pas. Je vous remercie de votre présence et participation. Je remercie aussi la municipalité du Fleix de nous accueillir dans cette magnifique salle rénovée. Merci Marie-Claude et merci à tes conseillers.


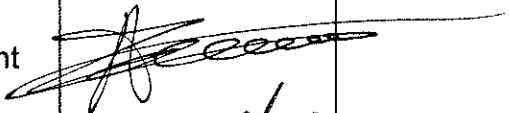
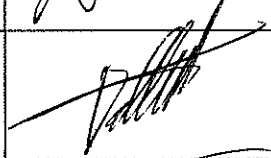
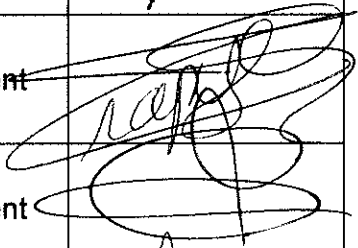



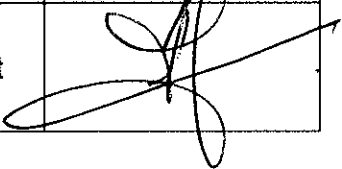
Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 21H10.


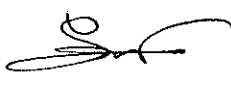
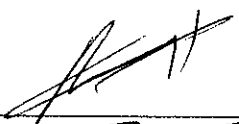
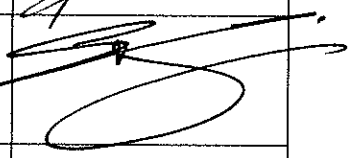

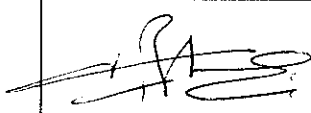
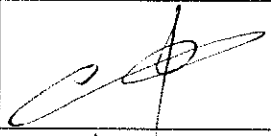



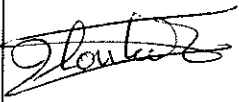
ORDRE DU JOUR MODIFIE :

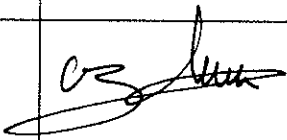
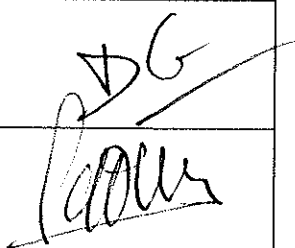
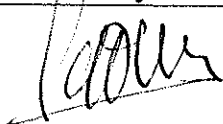

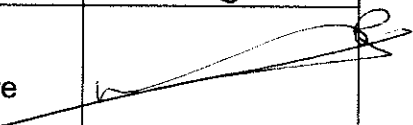
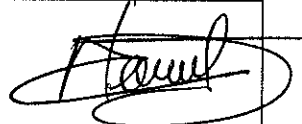

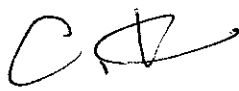
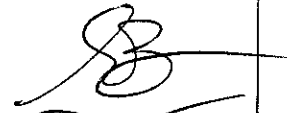
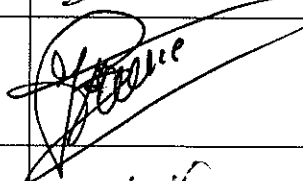
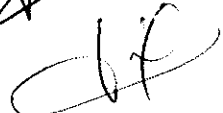
	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2015
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Rapport d'orientations budgétaires 2016
2	Budget principal – ouverture de crédits anticipés sur l'investissement du budget primitif 2016
3	Demandes d'avances sur subvention de l'Office de Tourisme de Bergerac sud Dordogne et de l'association Overlook
4	Collecte et traitement des déchets ménagers – Convention avec la Fondation John Bost
5	Modification du tableau des effectifs
6	Désignation de représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour siéger au sein de divers organismes
7	Rapport d'activités de la SEM Urbalys Habitat
8	Bourse initiatives Jeunes
9	Approbation de la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex Communauté de communes de Dordogne Eyraud Lidoire



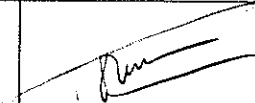

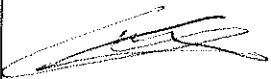



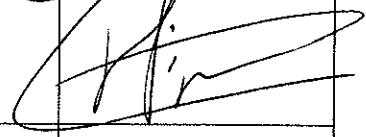
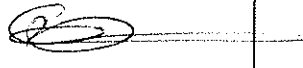
10	Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex communauté de communes de Dordogne Eyraud Lidoire : modalités de mise à disposition au public
11	Motion de soutien pour la filière gras (<i>distribution sur table</i>)
12	Motion relative à l'amélioration de la desserte ferroviaire Bergerac/Libourne/Bordeaux
	Décisions pour information

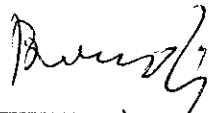

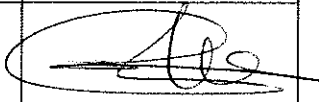
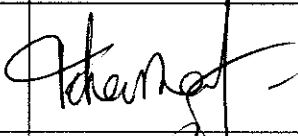


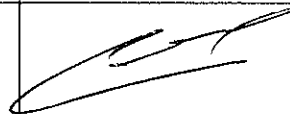
ROUSSEAU	Dominique	Président	
----------	-----------	-----------	---

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
DELMARES	Frédéric	1 ^{er} Vice-président	
ZACCARON	Armand	2 ^{ème} Vice-président	
DELTEIL	Pascal	3 ^{ème} Vice-président	
TRAPY	Nathalie	4 ^{ème} Vice-président	
JEANTE	Jean-François	5 ^{ème} Vice-président	
PAPATANASIOS	Francis	6 ^{ème} Vice-président	
CAPURON	Didier	7 ^{ème} Vice-président	
AUROY-PEYTOU	Thierry	8 ^{ème} Vice-président	

PORTOLAN	Jean-Claude	9 ^{ème} Vice-président	
PARSAT	Joëlle	A donné procuration à Monsieur Jean-Pierre FAURE	
BOURNAZEL	Jean-Michel	11 ^{ème} Vice-président	
BASSI	Georges	12 ^{ème} Vice-président	
LABARTHE	Cécile	1 ^{er} membre du Bureau	
GOUZE	Didier	2 ^{ème} membre du Bureau	
BLONDIN	Francis	3 ^{ème} membre du Bureau	
SERRES	Marie-Claude	4 ^{ème} membre du Bureau	
CARPE	Claude	conseiller communautaire	
PEYREBRUNE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
TERREAUX	Michel	conseiller communautaire	
DELTEIL	Francis	conseiller communautaire	
MONTEIL	Alain	conseiller communautaire	

FRAY	Roland	Remplace Daniel JOIRET	
BORDENAVE	Christian	conseiller communautaire	
GARRIGUE	Daniel	conseiller communautaire	
SÉJOURNÉ	Michel	conseiller communautaire	
BRANDELY	Liliane	conseillère communautaire	
ROCHOIR	Jean-Paul	conseiller communautaire	
CHANUT	Alain	conseiller communautaire	
BERCAITS	Michel	conseiller communautaire	
MARTINET	Michel	Remplace Jacqueline VANDENABEELE	
HABERT-LAGORCE	Chantal	conseillère communautaire	
BOUYSSOU	Evelyne	conseillère communautaire	
FAURE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
BORDIER	Alain	conseiller communautaire	

BELUGUE	Joëlle	A donné procuration à Monsieur Didier CAPURON	
AYRÉ	Didier	conseiller communautaire	
LÉTURGIE	Marc	conseiller communautaire	
FRITSCH	Christine	A donné procuration à Monsieur Frédéric DELMARES	
TOURENNE	Marie-Christine	conseillère communautaire	
SOUVÊTRE	Yannick	conseiller communautaire	
MAMONT	Christophe	conseiller communautaire	
POTRON	Marie-Lise	A donné procuration à Madame Denise MIGUEL	
ANDRIEUX- COURBIN	Marie-Claude	conseillère communautaire	
DUPUY	Olivier	conseiller communautaire	
ROUAN	Laurence	conseillère communautaire	
GIPOULOU	Alain	conseiller communautaire	
ROBIN	Rhizlane	A donné procuration à Monsieur Daniel GARRIGUE	

BOURDIN	Sébastien	conseiller communautaire	
BENFEDDOUL	Adib	conseiller communautaire	
RODRIGUEZ	Nelly	A donné procuration à Madame Laurence ROUAN	
BLANC	Gaëlle	A donné procuration à Monsieur Alain GIPOULOU	
VALETTE	Kathia	A donné procuration à Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU	
RUET	Fabien	conseiller communautaire	
PRIOLEAUD	Jonathan	conseiller communautaire	
ZAPÉRA	Cédric	conseiller communautaire	
HELLE	Roseline	A donné procuration à Monsieur Jean-Michel BOURNAZEL	
GAUTHIER	Christophe	conseiller communautaire	
MIGUEL	Denise	conseillère communautaire	